



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

M.DUBOIS–RANDÉ, président

Collège A dit « des professeurs des universités » :

M^{me} CADUSSEAU Josette, VP CFVU

M. DELBÉ Jean

M^{me} CACHET–VIVIER Christine

M^{me} LANGLOIS Valérie

Collège B dit « des autres enseignants » :

M^{me} de SUREMAIN Marie–Albane

M. THEVENET Laurent

M^{me} RUBENS Lolita

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Collège du personnel des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît

M^{me} COSTES Sylvie

M^{me} FAURE DUNABEITIA Joëlle

M^{me} DESPRES Marie–Agnès

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TROUMI Elias

M. LOWENSTEIN Fantin

M^{me} NGUYEN Caroline

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des professeurs des universités » :

M. MEKONTSO DESSAP Armand (procuration donnée à M^{me} CADUSSEAU)
M. GRIMBERT (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège B dit « des autres enseignants » :

M^{me} CASCONE (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M^{me} ARMINOT Manon (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DOUSSET (procuration donnée à M. THEVENET)
M^{me} SERT (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
M. LE GALL (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
M. ZOUGBEDE (procuration donnée à M. DELBÉ)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

M^{me} JAHAN Cécile, directrice de la formation professionnelle
M. JAMI Hervé, directeur du SSU
M. LACOEUILHE Jérôme, administrateur provisoire de l'IUT Sénart-Fontainebleau
M^{me} MARIN Brigitte, directrice de l'Inspé
M. MOITON Gilles, agent comptable
M. MOSCOVICI Jacques, directeur de l'UFR sciences et technologie
M. NAMANE Lamine, assesseur moyens
M. PALAU Yves, administrateur provisoire de l'EEP
M^{me} RAY-LE CORRE Bénédicte, directrice de la communication
M. THEVENET Laurent, vice-président relations internationales
M. WOLKENSTEIN Pierre, directeur par intérim de l'UFR de médecine
M. ZEPF Marcus, directeur de l'École d'urbanisme de Paris
M. ZIDI Mustapha, vice-président stratégie et développement
M. DEMERET Simon, directeur
M. AUVERLOT Daniel, recteur de l'académie de Créteil chancelier des universités

représenté par Julien SEBAG

M^{me} BAJARD Cécile, directrice du SCD

M^{me} BELO SOARES Joana, directrice des relations internationales

M. BERNARDINO Amilcar, VP CA

M^{me} DACOSTA Hélène, directrice des services financiers

M. DEHAN Frédéric, DGS

M. FROUTÉ Philippe, administrateur provisoire de l'UFR AEI

M. GILBERT Simon, VP CR

M. GIRAL Julien, directeur de cabinet

M^{me} GOYCHMAN Anna, directrice de la recherche et de la valorisation

M^{me} GROS Clémence, directrice du Sapas

M^{me} HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, directrice de l'UFR lettres et sciences humaines

SOMMAIRE

<u>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</u>	7
1.1. Point d'information du président.....	7
1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020 (sous réserve) ...	12
<u>3. VIE INSTITUTIONNELLE</u>	13
3.4. Approbation relative à la fixation des modalités d'enregistrement et de conservation des débats dans les conseils.....	13
<u>2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES</u>	14
2.1. Approbation du budget rectificatif 2 2020.....	14
<u>3. VIE INSTITUTIONNELLE</u>	35
3.1. Approbation d'un mandat accordé au président dans l'accomplissement de tout acte juridique pour la vente d'un bien sis Vézelay	35
3.2. Approbation du volet commun du contrat de site 2020/2024	38
3.3. Approbation du rejet de don de la fondation Saz - bourse école d'urbanisme de Paris (EUP)	46
<u>4. CONTRATS ET CONVENTIONS</u>	51
4.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université	51
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	53

La séance est ouverte à 9 h 31 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je vais démarrer ce conseil d'administration en distanciel, ce qui rappelle des souvenirs à nombre d'entre nous. J'évoquerai très brièvement la crise sanitaire, j'imagine que vous en êtes saturés. Vous connaissez la trajectoire de l'épidémie avec un pic qui n'est pas atteint et une saturation quasi complète des réanimations sur le territoire national. Nous sommes donc sur une trajectoire de pic au mieux mi-novembre, et plus raisonnablement mi-décembre compte tenu du fait que les personnes circulent encore beaucoup. Au-delà du pic, le plateau risque de durer quelques longues semaines. Nous sommes donc dans une situation délicate qui a mobilisé l'ensemble des troupes à l'université avec les séquences habituelles que vous connaissez : les cours en distanciel. Nous avons d'ailleurs anticipé assez largement cette préparation pour aider les TP ou les équivalents TP qui peuvent se faire en présentiel avec des jauges à 50 % et qui nécessitent des acrobaties d'emploi du temps parce que les étudiants sont éloignés de l'université. Je pense que tout le monde est désormais à la manœuvre. Bien évidemment, tout n'est pas encore réglé. En ce qui concerne les TP, il est nécessaire de passer par le rectorat, l'enseignement supérieur ne répond pas beaucoup. Pour information, je vous propose que nous accordions les TP à l'identique dès la semaine prochaine en préparation faite par les composantes. Nous ne pouvons pas reculer sans cesse les échéances « en attendant Godot », comme le dit la pièce.

Je souligne les évaluations de fin d'année qui ne sont pas réglées. Cette constante est compliquée. Il ne s'agit pas en effet d'effectuer toutes les évaluations, je parle des évaluations en présentiel, mais de procéder à des évaluations ciblées. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas maîtriser la distanciation minimum pour les étudiants. Nous avons donc cheminé vers cette solution. Il convient cependant d'être plus précis. Nous aurons l'occasion d'en échanger dans les instances

désignées, en particulier en CFDU ainsi qu'avec les directeurs et les directrices de composantes.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du président

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous avons eu le DSG1 avec le rectorat. Nous nous attelons en ce moment à des aspects d'ajustement technique qui méritent des allers-retours – je vous passerai les détails. En outre, une demande d'augmentation de nos capacités d'accueil a été effectuée, proposition visant non seulement la direction de la licence, mais également du master. Josette CADUSSEAU et les équipes de la DEVE ont travaillé sur ce sujet avec des propositions et des retours venant des différentes composantes permettant d'articuler un certain nombre de formations, qu'elles soient nouvelles, en Las, mais également en master, tout à fait originales et intéressantes à mon sens. En effet, il ne s'agit pas uniquement pour nous d'être une sorte d'expansion licence aveugle sans maîtrise de la recherche nécessaire pour l'université, mais d'être également dans un accompagnement master et doctorat dans l'attractivité.

Ces points sont en discussion avec le rectorat. Je ne vous cache que quelques mots d'humeur ressortent sur un certain nombre d'engagements du ministère et du rectorat. Un courriel épicé a été envoyé à Simone BONNAFOUS sur un certain nombre d'engagements qui n'étaient pas tenus par le rectorat. Nous serons également en discussion sur ces sujets, nous pourrions y revenir si vous le souhaitez. Christian et moi-même devons du reste avoir un échange sur ce point, mais si le rectorat souhaite intervenir, je n'y vois aucune difficulté.

Je précise par ailleurs que nous avons décalé la campagne d'emploi BIATSS en particulier et le volet 2 de cette campagne pour des raisons très pragmatiques. Il n'a pas été possible en effet de maintenir des délais au regard de la période Covid

impliquant un travail en distanciel ainsi qu'un certain nombre de difficultés dans les services. Au reste, nous n'étions pas forcément dans une urgence. Le volet 1 de la campagne d'emplois permet somme toute l'engagement des comités de sélection. Je vous incite à vous diriger rapidement vers ces comités de sélection. Aucune réserve ne ressort sur ces points. Nous aurons cette campagne d'emplois en vote définitif pour le mois de décembre afin d'accompagner l'ensemble des collègues sur les éléments, ce qui coïncide avec les dialogues de gestion avec les composantes et les services. Nous sommes ainsi en mesure de caler l'ensemble du périmètre et de comprendre au mieux les besoins en particulier dans les campagnes d'emploi BIATSS. Le reste était déjà acquis. Nous sommes plutôt sur des éléments mécaniques pour les enseignants et les enseignants chercheurs ainsi que nous l'avions déjà évoqué et ne sommes pas dans une sphère nouvelle. Je dirais presque que c'est là une fin de parcours pour avaliser ce que nous avons déjà décidé en campagne d'emplois.

Par ailleurs, une discussion forte s'est tenue avec le Mesri sur le fait que nous étions à la croisée des chemins pour l'université dans la mesure où il nous est demandé d'être de bons soldats sur le territoire pour accompagner les grandes transformations au regard de la massification, et en particulier de la démographie étudiante qui est forte en Seine-et-Marne notamment, mais pas uniquement. Les projets sont désormais parfaitement entendus et bien reçus par le ministère et par d'autres tutelles. Nous avons enfin cette activité d'expansion en particulier en matière de licence au niveau de nos étudiants. Nous nous retrouvons dans une bascule de réflexion : nous devons véritablement avoir d'importants moyens en recherche, ce qui n'est pas le cas cependant. Il est toujours possible de travailler sur des modifications de centaines de milliers d'euros pour accompagner, c'est d'ailleurs ce que nous faisons et ce que nous referons dans le cadre du budget l'année prochaine. Nous nous trouvons vraiment avec un facteur logarithmique

différent : les demandes sont de l'ordre de millions d'euros à injecter pour la recherche si nous voulons être compétitifs – dans le bon sens du terme – et offrir à nos chercheurs des lieux de travail, mais aussi une attractivité, en particulier l'accès et des allocations doctorales importantes. Ce fut là le mot d'humeur que nous avons eu au ministre de l'Enseignement supérieur. Nous y sommes allés avec l'école des Ponts qui s'agite également dans la mesure où ils sont sur un strapontin dans le cadre de l'Isit. Nous étions sur la séquence habituelle de l'incompréhension de l'Isit et du dossier porté par un ministère qui, finalement, est dans une sorte de logique de construction certes d'une université, et nous en sommes satisfaits, mais avec un côté puzzle micro quelque peu surprenant alors que nous pesons à ce jour 40 000 étudiants, nous pesons également en recherche. Nous pèserons d'ailleurs encore plus en recherche l'année prochaine, nous l'espérons compte tenu du magnifique travail de l'USCD en particulier, et le fait de passer pour un effet de travail de l'USCD de 12 000 à 47 00 publications. Nous devrions d'ailleurs être mieux situés dans Shanghai l'année prochaine. Shanghai n'est pas l'alpha et l'oméga mais est désormais reçu par le ministère comme quelque chose qui situe l'Upec comme une université de recherche. Il était temps et il est presque risible de voir que Shanghai crée cet événement.

Nous avons également rencontré le SGPI qui est en action à ce propos pour leur signifier que la politique avait des manques. Nous constatons en effet l'écoulement d'un certain nombre d'objets tels que Toulouse, Rennes, Lyon. Vous avez constaté l'effondrement de l'Idex à Lyon, le contexte à Saclay n'est pas encore clair, la situation est encore acrobatique à Nantes. SGPI qui finalement mène une politique financière à l'échelle des universités parallèle à celle de l'enseignement supérieur en est tout à fait conscient. D'importantes mobilisations financières seront à observer. On parle de milliards qui seront injectés dans le cadre du PIA 4 avec des objets de type Isit, Idex, précisément pour refonder des universités au sens de la recherche,

en dehors du schéma classique d'une gouvernance affirmée, de fusion. Nous sommes dans une autre histoire au sein de laquelle l'Upec est extrêmement attendue, ce qui nous a été confirmé par Matignon sur le fait que nous étions identifiés dans le paysage francilien comme l'université à fort potentiel de recherche avec les contradictions que nous avons à piloter : une force territoire, une action d'une université engagée comme nous l'avons déjà développé avec l'écosystème en général sur les formations et recherches, mais également le fait d'avoir de l'argent pour la recherche. Des appels d'offres conséquents resitueront l'Upec sur un volet de type financier de l'ordre d'un Isit avec une approche très territoire.

Je ne vous cache pas que j'imagine derrière des finalités électorales, un élément de régionalisation ne m'a pas échappé, c'est notre quotidien. Il nous faut ainsi nous préparer à répondre à des appels d'offres génériques composés de mots clés forts : territoire, recherche, projet un peu systémique de type SFRI like (estimé, 00 ; 13 ; 26) avec attractivité master doctorat assez fort, plusieurs EUR complémentaires, un projet plus ambitieux intégrant l'ensemble. En outre, nous retrouvons plusieurs points dans les projets thématiques : la santé, le climat, l'environnement, d'autres objets chimiques tels que les piles à hydrogène, l'agriculture urbaine. Il nous faut nous préparer à d'autres objets de ce PIA tels que des grands équipements qui se positionneront. Nous sommes déjà engagés en réflexion dans ce travail de taille pour nous préparer à affronter ces grands appels d'offres.

Il existe donc une voie forte pour entrer dans un segment très ambitieux pour l'université. Je pense même que c'est le moment de positionner l'Upec comme une université de recherche forte du territoire Est. Cette conduite pourra se faire en liaison ou non avec notre collègue UGE. Nous souhaiterions qu'il soit possible d'effacer l'histoire et de revenir à un « Isit Upec » et à un « Isit UGE » pouvant communiquer pour créer une synergie globale sur le territoire. Il est possible d'agir de la sorte, ce qui au demeurant a été suggéré par le SGPI. Nous serons bien autour

de la table, afin d'être en position de force en vue d'échanger, ce qui n'était pas forcément le cas ces derniers mois, en tout cas pour le projet SFRI.

Nous évoluons vraiment avec des sujets majeurs, et tant mieux d'ailleurs parce que les périodes de crise permettent également d'avancer. Je suis relativement confiant pour que nous gagnions ces gros appels d'offres qui resituent l'Upec dans un paysage d'université de recherche en plus de ces missions de service public auxquelles nous répondons parfaitement. J'ai peut-être été un peu long avec cette introduction. Je suis prêt à échanger des points évoqués si vous le souhaitez. Souhaitez-vous poser des questions? Je profite de cette occasion pour vous présenter Simon DEMERET qui est notre nouveau directeur des services juridiques.

M. DEMERET – Bonjour à tous. Je suis arrivé lundi dernier et prends la responsabilité de la direction des affaires juridiques et générales. Je suis ravi de rejoindre l'Upec. Je viens de la chambre de commerce de la région Île-de-France au sein de laquelle j'ai occupé différentes fonctions juridiques. J'ai également piloté le projet de filialisation des activités enseignements de la chambre.

M^{me} DE SUREMAIN – Bonjour à toutes et à tous. Merci de cette introduction, car nous nous rendons compte que nous sommes dans un contexte riche d'événements sur le plan politique. Nous estimions que l'ordre du jour était peut-être un peu léger, certes composé de points essentiels et incontournables. Je pense que nous serons amenés à revenir sur certains points lors des questions diverses qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour. À ce stade de l'année, au dernier semestre, dernier trimestre 2020, il existe certainement des possibilités de développer des stratégies.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous y reviendrons en effet ainsi que sur d'autres éléments que je n'ai pas détaillés. Nous pourrons les aborder avec M. DEMERET qui se trouvait avec moi au SGPI. Un espace formation sera également disponible. De plus, dans ce projet un peu systémique pour l'université, nous pourrons introduire l'approche du

projet pour le pilote de formation que Denis avait proposé. Une part très forte sur la relation entre université et monde scolaire sera mise en avant. À mon sens, nous avons là un projet à créer, projet que nous avons déjà dessiné dans le cadre du projet politique qui fera l'objet d'un travail d'architecture permettant de retrouver des éléments de construction que nous avons déjà eus. Les briques sont existantes. Ces éléments doivent également s'appuyer sur des objets dont nous disposons déjà pour avoir une cohérence d'ensemble. Je souligne que notre approche campus est désormais vue par la région comme un modèle. Je serai dans l'atelier de la région prochainement où nous sommes vus comme les inventeurs d'un concept pourtant ancien : le concept de campus délocalisé. Nous avons l'occasion d'échanger sur ces points dans un dialogue de gestion avec le campus que nous appellerions « campus universitaire Seine-et-Marne Sud » pour éviter de couper encore les circonstances avec un site universitaire Sénart-Fontainebleau, précisément pour essayer de rationaliser ces éléments, et de créer des objets avec des approches administratives particulières, ambitieuses et originales dans le cadre d'une approche de décentralisation, de subsidiarité. Nous sommes également attendus sur ces approches originales qui nécessitent beaucoup de travail.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020 (sous réserve)

M. BERNARDINO – Nous avons indiqué « sous réserve » car nous ne l'avons pas reçu de la part du prestataire. À ce jour, nous ne l'avons toujours pas reçu. Ce point est donc reporté au prochain conseil d'administration pour approbation. Passons aux questions financières et comptables.

M^{me} HMAMOU – Il serait peut-être plus judicieux d'adopter les modalités en premier lieu concernant la visioconférence et les conseils à distance.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je vous en prie, puisque c'est ce que vous allez détailler.

3. VIE INSTITUTIONNELLE

3.4. Approbation relative à la fixation des modalités d'enregistrement et de conservation des débats dans les conseils

M^{me} HMAMOU – Au mois de mars, nous avons voté les modalités d'organisation des instances à distance. Je rappelle que nous avons quelques obligations légales. Nous reprenons donc une délibération concernant l'enregistrement et la conservation des débats et tout ce qui est lié au quorum et autres. Les règles sont pratiquement identiques que celles en présentiel, excepté concernant le vote. La procédure est la même cependant que celle qui a été votée au mois de mars. Simon, souhaitez-vous apporter un commentaire?

M. DEMERET – Non, vous avez tout expliqué. Rien ne change en effet si ce n'est le vote à distance. Il est nécessaire cependant de prendre cette délibération d'un point de vue juridique.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je vous propose de voter ce mode de fonctionnement, sauf si vous souhaitez poser des questions. Est-il possible d'avoir les procurations?

M^{me} HMAMOU – Les procurations sont :

- M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à M^{me} CADUSSEAU ;
- M. GRIMBERT a donné procuration à M. THAUVRON ;
- M^{me} CASCONÉ a donné procuration à M. THAUVRON ;
- M^{me} ARMINOT a donné procuration à M. LOWENSTEIN ;
- M. DOUSSET a donné procuration à M. THEVENET ;
- M^{me} SERT a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- M. LE GALL a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- M. ZOUGBEDE a donné procuration à M. DELBÉ.

M. DUBOIS-RANDÉ – Estelle, vous organisez le vote. Nous pouvons voter dès à

présent. Il s'agit donc du premier vote avant la première procuration, puis un troisième vote sera réalisé avec la deuxième procuration.

M^{me} MANENT – Je compte 19 personnes pour le premier vote pour les personnes présentes.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous lançons le deuxième vote.

M^{me} MANENT – La première procuration. Il ne me semble pas avoir 8 personnes en première procuration.

M^{me} HMAMOU – Je compte 9 votes.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je pense avoir fait une erreur, j'ai voté en premier lieu et je n'aurais pas dû.

M^{me} MANENT – Nous allons donc recommencer. Nous recommençons pour la première procuration. Six personnes ont voté.

M^{me} HMAMOU – C'est exact.

M^{me} MANENT – Je publie et enregistre.

M. DUBOIS-RANDÉ – La deuxième procuration.

M^{me} MANENT – Je compte 2 votes pour la deuxième procuration.

M^{me} HMAMOU – C'est exact.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous sommes à 27. Pouvez-vous annoncer le résultat?

M^{me} HMAMOU – Nous sommes à l'unanimité, à 27.

Les modalités d'organisation des instances à distance sont approuvées à l'unanimité.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation du budget rectificatif 2 2020

M^{me} DACOSTA – Bonjour à tous. J'ai prévu de vous présenter une synthèse des ajustements du BR et de vous montrer :

- les recettes par origine ;
- les dépenses par destination, trame des tableaux réglementaires ;
- le tableau des autorisations budgétaires avec les recettes encaissables ;
- les dépenses décaissables et les autorisations d'engagement ;
- le tableau des emplois ;
- l'équilibre financier ;
- la situation patrimoniale, ce qui permettra de vous montrer le compte de résultat, la capacité d'autofinancement ;
- l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale ;
- le fonds de roulement ;
- la trésorerie ;
- le tableau des opérations pluriannuelles ;
- une synthèse des équilibres globaux pour la délibération du budget rectificatif n° 2.

Les ajustements du budget rectificatif qui vous est soumis s'expliquent par une hausse de recettes : nous relevons près de 4 millions d'euros d'écart entre le BR 2 et le BR 1. Nous y retrouvons une variation importante des financements de l'État : 2,9 millions d'euros entre le BR 2 et le BR 1. Il s'agit de décisions attributives que nous avons récemment reçues. Les autres financements publics augmentent de 1,1 million d'euros. Une légère baisse du montant global des prévisions en ressources propres est à souligner. Les dépenses diminuent de 900 000 €, principalement en investissement. Un décalage de 2,1 millions d'euros en investissements ressort. En parallèle, un effet inverse apparaît en fonctionnement et en masse salariale : une augmentation de 900 000 € en fonctionnement et une légère augmentation des prévisions de masse salariale de 300 000 €.

L'augmentation de près de 4 millions d'euros provient essentiellement de deux décisions attributives de crédits que nous avons reçues en fin d'année qui relèvent de la subvention pour charges du service public à hauteur de 3,6 millions d'euros. C'est bien la principale variation que nous retrouverons dans les effets dans le compte de résultat notamment : 3,6 millions d'euros de plus en subvention pour charges et service public, notification de subvention qui a vocation à couvrir les dépenses des actions menées dans le cadre de la recherche contre le Covid. Une baisse légère des autres financements de l'État est liée à certaines opérations de travaux qui se décalent dans le temps, pour près de 700 000 €, travaux du bâtiment P. Les autres financements publics augmentent de 1,1 million d'euros incluant des prévisions de tranche annuelle de l'UER, Erasmus et un peu de travaux. Notez que nous avons intégré dans le BR la notification complémentaire de 31 000 €. Après avoir consolidé le BR 2, nous avons reçu une notification complémentaire de 54 000 €. Nous sommes donc près de 2,059 millions d'euros de fiscalité affectée qui en réalité concerne exclusivement la Cvec.

Les ressources propres diminuent sur un montant global de 100 000 €. Ces recettes contiennent également les moyens complémentaires accordés dans le cadre de la loi Ore et la réforme des études de santé déjà intégrées à l'occasion du BR 1.

Le détail des recettes propres laisse entrevoir le principal impact qui se retrouve dans la formation, pas l'apprentissage, car nous avons effectivement quelques inquiétudes liées au contexte. Les prévisions sont finalement bien plus ambitieuses. Une augmentation de 300 000 € sur la formation et l'apprentissage et une légère augmentation des prévisions de recettes en droit d'inscription. En parallèle, une baisse sensible de la formation continue ressort de 200 000 €. Ainsi, c'est la conjugaison de la baisse de la formation continue de 200 000 € et de la taxe d'apprentissage de 40 000 € qui nous amène à une variation à peine sensible des recettes propres de moins de 100 000 €. Nous restons somme toute au-dessus des

réalisations de l'année 2019. Lorsque l'on regarde les dépenses par destination, les trois quarts de nos dépenses sont dédiés aux charges de personnel, la masse salariale, 75 % des dépenses. Finalement, le rapport entre la masse salariale et les recettes encaissables se situe autour de 80 % de ratio, le fonctionnement de 18 % 8 % pour l'investissement aussi bien en autorisation d'engagement qu'en crédits paiements où nous sommes à peu près dans le même ordre.

L'évolution avec la comparaison du réalisé, du budget initial et du BR par enveloppe vous est présentée. Une augmentation est principalement constatée dans la masse de personnel et l'enveloppe de fonctionnement. Nous avons relevé une importante variation en personnel entre le réalisé 2019 et le budget initial 2020 pour toutes les mesures déjà évoquées dans le cadre du plan UT, la réforme des études de santé, l'extension d'un certain nombre de mesures.

Par destination, les dépenses augmentent plus vite (*coupure de 00; 39; 05 à 00; 39; 11*) si cela a tendance à se tasser avec le BR 2, lié au décalage d'un certain nombre d'opérations. L'évolution est principalement observée sur ces trois blocs et dans une moindre mesure, sur le pilotage de la bibliothèque et des étudiants.

Dans le tableau des autorisations budgétaires, les dépenses de personnel augmentent donc de 300 000 €. Le premier des trois blocs est constitué des titulaires et contractuels à hauteur de 179 millions d'euros qui finalement restent inchangés entre le BR 1 et le BR 2. Le deuxième sous-ensemble est constitué de contractuels, contrats de recherche ou d'enseignement, pour un montant de 3 millions d'euros également inchangé. Le troisième sous-ensemble ne consomme pas d'emplois contrairement aux deux premières enveloppes, 17 millions d'euros et comprend à la fois les heures complémentaires, les vacances, l'enseignement, l'administratif, les œuvres sociales. Dans cette enveloppe, une légère augmentation de 30 000 € est observée par rapport au BR 1 qui se situe principalement dans les

heures complémentaires.

Je tiens à pointer le schéma d'emplois qui a été voté et qui n'a pas changé depuis le BR 1. Nous retrouvons le sous-total des ETPT des enseignants chercheurs à 1 578, celui du personnel BIATSS à 1 031, et le total hors contrats doctoraux 2 609, 76 contrats doctoraux et un total de plafond d'emplois à 2 685. Dans ces 2 685, 111 ETPT sont financés par des ressources propres.

Lorsque nous analysons les trois enveloppes des autorisations budgétaires, nous retrouvons l'augmentation de la masse salariale de 300 000 € :

- 199,4 millions d'euros en autorisation d'engagement, c'est-à-dire le plafond des crédits que nous pourrions utiliser pour émettre des bons de commande ;
- 199,4 millions d'euros en crédits de paiement puisque nous avons l'obligation d'avoir une stricte égalité entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement dans l'enveloppe de masse salariale ;
- l'enveloppe de fonctionnement a augmenté en crédits de paiement de 900 000 € entre le BR 1 et le BR 2 ;
- 46 millions d'euros en AE (autorisations d'engagement) ;
- 47 millions d'euros en crédit de paiement ;
- 21,7 millions d'euros de baisse des investissements ;
- 20 millions d'euros en CP d'autorisations d'engagements, baisse des prévisions de 2,1 millions en crédits de paiement liée au décalage d'un certain nombre de travaux vers 2021, notamment concernant la caserne Damesnes à Fontainebleau, les espaces de vie étudiante et le bâtiment P.

Le tableau des autorisations budgétaires intègre au total les recettes, 260,8 millions d'euros dont la subvention de charges de service public qui a augmenté de plus de 3 millions d'euros, les autres financements de l'État, la fiscalité affectée, la Cvec, les autres financements publics, les ressources propres que nous avons vues tout à

l'heure. Du côté des dépenses, en crédits de paiement, nous avons un total de 266,6 millions d'euros avec les charges de personnel (199,4 millions d'euros), le fonctionnement (47 millions d'euros) et les investissements (20,1 millions d'euros). La différence entre les RE, les recettes encaissables, et les CP, les crédits de paiement, nous amène à un solde budgétaire de 5,8 millions d'euros en déficit.

On inscrit ce solde budgétaire en déficit dans ce tableau d'équilibre financier qui permet d'ajouter la variation de trésorerie induite par d'autres opérations impactant la trésorerie mais pas en budget, notamment pour les opérations pour le compte de tiers, les dispositifs gérés par l'établissement sur financement de l'État bien souvent pour lesquels l'établissement applique sans marche de manœuvre les décisions prises par un donneur d'ordre (bourses, d'autres types de convention) mais également les opérations de TVA sur l'impact en trésorerie et en budget les perceptions d'avance sur les contrats de formation et les contrats pluriannuels de recherche. Cette variation de trésorerie pour l'ensemble de ces opérations est prévue à hauteur de 4,6 millions d'euros (rapport entre les encaissements et les décaissements). Une fois les -5,8 millions d'euros de solde budgétaire ajoutés, la variation de trésorerie est plutôt positive (100 millions d'euros en autre encaissement, 1,6 million d'euros et 2 millions d'euros en dépenses ainsi que 100 000 €). Nous passons ainsi de -5,8 millions d'euros à -1,2 million d'euros.

Nous aurons un impact sur la trésorerie. La programmation budgétaire et les flux de trésorerie conduiront à une réduction de la trésorerie de 1,2 million d'euros. Dans les comptes de résultat prévisionnel, nous retrouvons les charges décaissables précédemment vues, le fonctionnement et les charges de personnel d'un côté au niveau des produits de la même façon, les subventions de l'État, la fiscalité affectée, la Cvec et aussi d'autres subventions et d'autres produits auxquels s'ajoutent en produits les reprises sur amortissement et provisions, et en dépenses, des amortissements. À ce jour, nous sommes à 17,4 millions d'euros d'amortissement,

les reprises à 13,9 millions d'euros, ce qui nous amène à un total des produits à 267,1 millions d'euros, un total des charges à 263,9 millions d'euros et donc un résultat prévisionnel excédentaire de 3,2 millions d'euros.

Ce résultat excédentaire de 3,2 millions d'euros est principalement lié aux deux subventions que nous avons reçues dans le courant du mois d'octobre pour financer les actions pour la recherche contre le Covid. De nombreuses questions se posent quant à la capacité à dépenser ces 3,5 millions d'euros en toute fin d'année, ce qui explique du reste la variation sur ce compte de résultat.

Lorsque l'on ajoute les dotations aux amortissements à 17,4 millions d'euros au résultat prévisionnel de l'exercice et que nous retranchons les reprises sur amortissements, 13,9 millions d'euros, nous parvenons à une capacité à autofinancer nos opérations de 6,7 millions d'euros. En ajoutant cette capacité d'autofinancement aux autres subventions de l'État, subvention d'investissement à 3,6 millions d'euros et 4,1 millions d'euros un peu plus de 7,8 millions d'euros de subventions d'investissement, celle-ci ne couvre que partiellement nos prévisions de dépenses en investissement qui s'établissent à 20,1 millions d'euros.

Dans cette optique, nous avons :

- 20,1 millions d'euros d'investissements ;
- 6,4 millions d'euros de capacité d'autofinancement pour les couvrir ;
- des subventions d'actifs par l'État à 7,8 millions d'euros ;

soit un total de 14,3 millions d'euros. Le reste est prélevé sur fonds de roulement à 5,8 millions d'euros. Le différentiel sur le prélèvement sur fonds de roulement entre ce que nous avons vu lors du précédent budget et celui-ci est somme toute majeur.

Le fonds de roulement initial est à 30,8 millions d'euros. Le prélèvement en fonds de roulement tel que nous l'avons vu est à 5,8 millions d'euros. Aussi, le fonds de roulement après BR 2 tombe à 25 millions d'euros, ce qui équivaut à 37 jours de

fonctionnement.

De la même façon, nous avons une trésorerie initiale à 52,1 millions d'euros. Nous avons vu tout à l'heure en faisant le rapport entre la programmation des opérations budgétaires et les opérations de trésorerie qui n'ont pas d'impact budgétaire que nous avons une variation de trésorerie à 1,2 million d'euros, ce qui nous amène à une trésorerie après BR 2 à 59,9 millions d'euros, c'est-à-dire 74 jours de fonctionnement.

Le tableau des opérations pluriannuelles qui est dans la liasse compte l'ensemble des opérations en cours sur plusieurs exercices et pour lesquels nous sommes engagés, notamment les opérations de travaux pour près de 80 millions d'euros, les contrats de recherche, plus de 45 millions d'euros, des contrats de formation, notamment Pulse et d'autres, ce qui nous amène à un total de près de 138 millions d'euros. Il s'agit donc du cumul des montants nominaux des opérations pluriannuelles. Même si une partie d'autofinancement pour 28,5 millions d'euros apparaît, ces montants sont principalement financés par des subventions d'État (pour 36,3 millions d'euros), d'autres financements publics (69,4 millions d'euros) et d'autres financements externes.

Précisons que sont présentés pour vote le résultat patrimonial, un certain nombre d'items, des autorisations d'emplois notamment, pour information les opérations pluriannuelles, les dépenses par destination.

La synthèse des éléments qui vous ont été présentés expose :

- ce plafond d'emploi qui n'a pas changé à 2 685 ETPT avec le plafond État à 2 574 et 111 financés sur ressources propres ;
- les autorisations d'engagement ;
- l'enveloppe de masse salariale à 199,4 millions d'euros ;
- l'enveloppe de fonctionnement à 46,3 millions d'euros ;

- les investissements à 21,7 millions d'euros ;
- le total des crédits de paiement, le plafond de ce que nous pouvons décaisser au cours de l'exercice, 266,6 millions d'euros, ce qui amenait à un solde budgétaire de 5,8 millions d'euros ;
- la variation de trésorerie à -1,2 million d'euros ;
- le financement de besoin, 7,8 millions d'euros ;
- le résultat excédentaire de 3,2 millions d'euros ;
- la capacité d'autofinancement à 7,7 millions d'euros ;
- le prélèvement sur fonds de roulement à 5,8 millions d'euros.

Les opérations pluriannuelles sont détaillées dans la liasse budgétaire. Je reste à votre disposition si vous souhaitez poser des questions.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Hélène, c'était très clair. Je pense qu'il y a peut-être des questions. Frédéric, souhaites-tu prendre la parole ?

M. DEHAN – Bonjour à toutes et à tous. Hélène a bien résumé la situation financière globale sur la base de ce support extrêmement clair à l'issue de ce deuxième budget rectificatif. Les indicateurs et les grands agrégats financiers sont bons, sains, le prévisionnel en matière de résultat d'exercice est plutôt correct, un peu au-delà de 3 millions d'euros. Nous sommes finalement globalement en phase par rapport au prévisionnel sur le fonds de roulement. Ce sont bien évidemment des prévisions budgétaires, tout dépendra cependant cette année compliquée et délicate à tous points de vue du niveau de consommation budgétaire. À l'occasion du compte financier, nous verrons l'atterrissage définitif. Toutefois, à ce stade, en tant que DGS, je précise que nos agrégats sont tout à fait corrects.

Je souligne que nous avons été notifiés récemment de grosses subventions assimilées à des subventions pour charges de service public à hauteur de près de 3 millions d'euros que nous n'aurons pas la capacité à consommer intégralement

sur l'exercice en cours. Pour le prochain budget initial, 2021, nous aurons la nécessité de procéder à un prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement, strictes règles comptables, pour réutiliser les crédits qui nous auront été notifiés tardivement en fin d'année, ce qui s'assimilera à un prélèvement sur le fonds de roulement, nature totalement technique.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, souhaitez-vous poser des questions?

M. PELLET – Je vais faire vite pour une fois, Marie-Albane souhaite poser un grand nombre de questions, semble-t-il. Cette dotation de 3,6 millions d'euros pour charges de service public est-elle fléchée a minima? L'usage de cette somme est-il laissé entièrement au choix des universités? Dans le contexte du confinement, et pour faire face aux mesures sanitaires, un financement exceptionnel est demandé par les syndicats pour le recrutement de chargé de cours ou d'ATR afin de permettre le fonctionnement en demi-groupe, le ministère n'a pas répondu à cette demande, mais cette somme est-elle liée à ce point ? est-elle utilisable dans ce sens ?

M^{me} DACOSTA – Cette subvention n'est pas fléchée. Il est somme toute indiqué en haut de la lettre de notification que celle-ci est relative au projet Sars-CoV-2. Je ne sais pas si cette information répond à votre question.

M. PELLET – C'est un fléchage minimal, ce qui répond à la deuxième partie de ma question. Vous indiquez que nous n'aurons peut-être pas la possibilité de la dépenser. À mon sens, il aurait pu être intéressant d'utiliser cette somme...

M. DUBOIS-RANDÉ – En réalité, ce n'est pas un fléchage minimal, mais pour le LabEx.

M. BERNARDINO – C'est un fléchage orienté vers une subvention donnée en supplément pour tout ce qui est recherche autour du vaccin Covid, fléché vers le laboratoire en question.

M. PELLET – Donc ça n’a rien à voir avec les moyens donnés pour faire face à la situation sanitaire dans les universités.

M. BERNARDINO – Absolument pas.

M. PELLET – D’accord, c’est regrettable.

M. BERNARDINO – Nous sommes toutefois ravis que de l’argent arrive pour le développement du vaccin.

M. PELLET – Bien sûr, ce n’est pas la même question cependant.

M. DUBOIS-RANDÉ – Marie-Albane?

M^{me} DE SUREMAIN – Je vais laisser la parole à Jérôme LACOEUILHE car j’ai beaucoup de questions.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je ne souhaite pas une prise de parole des directions de composantes lors d’un CA réservé aux élus et aux administrateurs, sauf s’il s’agit véritablement d’un point d’information nécessaire. La discussion sur le budget relève vraiment des administrateurs.

M^{me} DE SUREMAIN – Je remercie Hélène DACOSTA pour cette présentation précise, parfois un peu synthétique. Les diagrammes circulaires et les histogrammes sont toujours les bienvenus et permettent de voir les éléments d’évolution non seulement par rapport au BR 1 et au BI, ce qui est très important, mais également par rapport à la situation à ce jour, au BR 2 l’année dernière. Nous nous trouvons effectivement dans une situation budgétaire solide et très favorable. Or, en matière de stratégie, nous devons nous interroger : que faisons-nous de ces marges de manœuvre, qui, me semble-t-il, sont encore plus importantes que ce qui a été avancé jusqu’à présent?

Pour préciser ces marges de manœuvre, nous sommes obligés de faire certains points de retour sur les documents qui nous ont été présentés pour avoir un

ensemble de précisions et je pense quelques compléments. Je vais essayer de ne pas être trop longue, je ne poserai pas de question qui soit à moins de 100 000 €.

Je repars de la note explicative du BR, un point de précision en page 4 à l'évocation des recettes. Les recettes et les autres financements publics sont évoqués, comprenant notamment le financement des EUR 300 000 €. Ce sont donc des financements que nous devrions retrouver ensuite dans les tableaux de synthèse par CRB. Pouvez-vous me le confirmer?

M^{me} DACOSTA – Oui, je vous le confirme.

M^{me} DE SUREMAIN – Nous gardons donc en tête ces 300 000 €. Les autres financements publics augmentent certes par rapport au BR 1 de 1 million d'euros. En revanche, si nous les comparons aux financements publics à ce jour du BR 2 2019, une légère diminution ressort. Nous sommes en effet à 15 millions d'euros cette année et étions à 15,2 millions d'euros l'année dernière. Ainsi que vous l'avez signifié, le point essentiel de ce BR est le compte de résultat qui laisse apparaître un solde excédentaire de 3,2 millions d'euros contre 400 000 € l'année dernière à la même date. La capacité d'autofinancement se trouve augmentée : 6,7 millions d'euros, ce qui est beaucoup, contre 3,7 millions d'euros l'année dernière. Par conséquent, nos marges sont relativement importantes, ce qui revient à diminuer le prélèvement sur le fonds de roulement. Nous sommes à 5,7 millions d'euros, 5,8 millions d'euros de prélèvements.

Une question avait été posée au mois de septembre sur le fonds de roulement à laquelle une réponse partielle avait été apportée. Le prélèvement fait que le fonds de roulement serait porté à 37 jours de fonctionnement, grosse masse de réserve demeurant puisque le seuil prudentiel est à 25 jours. L'année dernière, à la même date, le prélèvement sur le fonds de roulement nous avait conduits à avoir un fonds de roulement de 29 jours. Nous avons presque une dizaine de jours de marge de

manœuvre – un jour étant environ équivalent à 700 000 €. De fait, le fonds de roulement augmente et augmentera sans doute beaucoup plus fortement au moment du compte financier. Les marges de manœuvre sont potentiellement très importantes. Qu'essayons-nous de dépenser dans le temps restant avant la fin de la clôture de l'exercice budgétaire et l'année civile? Tout ne pourra pas être dépensé, bien entendu.

Quelle stratégie mettons-nous en place pour utiliser ce fonds de roulement et ne pas le laisser grossir de façon indéfinie alors que nous pouvons vraiment l'utiliser? Il en est de même pour la trésorerie disponible également en augmentation. Je tenais à souligner que nous avons des signaux très positifs. Quelques points de vigilance doivent toutefois être retenus. Sur les ressources propres, certes, les variations sont présentées par rapport au BR 1, un point de vigilance doit être souligné si nous comparons avec le BR 2 de l'année dernière. Nous nous situons à 32,6 millions d'euros et 31,8 millions d'euros l'année dernière. Il est important de noter ainsi que vous l'avez partiellement signifié que les revenus de la formation continue des diplômés propres et de la VAE sont cette année à 7,8 millions d'euros contre 8,5 millions d'euros l'année dernière (page 4 de la note). Il nous faut apporter une vigilance accrue sur ce point, car la stratégie a bien visé à encourager le développement des ressources propres.

Un point un peu plus précis doit être réalisé sur le BR 2 afin de connaître nos marges de manœuvre. Je considère en premier lieu le tableau de suivi des emplois. Vous avez bien fait figurer les contrats doctoraux qui maintenant sont bien rémunérés par l'Upec. Ainsi, 7 contrats doctoraux apparaissent et viennent en déduction des contrats doctoraux connus qui ne sont plus à 80 mais à 73. Or, en bas du tableau des emplois, sur la ligne « contrats doctoraux connus », vous lirez 3 emplois financés hors subvention pour charges de service public. Il me semble que ce sont les contrats doctoraux créés l'année dernière.

M. DUBOIS-RANDÉ – Souhaites-tu poser une question?

M^{me} DE SUREMAIN – Je pense que des emplois manquent.

M. DUBOIS-RANDÉ – Non, nous allons te répondre sur ce point.

M^{me} DE SUREMAIN – Nous sommes donc à 73 en contrats doctoraux connus, 3 sont emplois financés hors SCSP, je pense que ce sont les 3 contrats doctoraux créés l'année dernière sur les fonds de l'Upec. Or, cette année, vous nous avez annoncé la création de 10 contrats doctoraux sur les fonds de l'Upec avec cofinancement central et cofinancement composantes ou laboratoires. Ces 10 contrats devraient figurer dans le tableau des emplois, dans la ligne insérée « contrats, contrats doctoraux ». Ce seront des emplois financés hors SCSP. Onze contrats devraient ainsi être notifiés au lieu d'un seul. Êtes-vous d'accord?

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous allons répondre sur l'ensemble des points.

M^{me} DE SUREMAIN – Je souhaiterais ensuite évoquer des points budgétaires.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il est nécessaire de poser les questions. C'est une petite litanie d'ex-BPCA, je pense.

M^{me} DE SUREMAIN – Non, c'est une introduction gentille.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous allons également répondre sur le fonds de roulement et sur des éléments qui n'ont pas forcément été bien maîtrisés auparavant.

M^{me} DE SUREMAIN – Où sont les 10 contrats doctoraux de cette année?

M. DUBOIS-RANDÉ – Les 8 au demeurant.

M^{me} DE SUREMAIN – J'ai cru comprendre qu'une discussion se tenait sur 8 ou sur 10. Si vous voulez la porte la plus ouverte, vous pouvez en indiquer 10 et pas forcément pour voir les 10.

M. DEHAN – Je peux apporter quelques éléments par rapport aux questions de

M^{me} DE SUREMAIN avant d'aborder les contrats doctoraux. Je laisserai la main à Hélène sur la notion de résultat d'exercice prévisionnel et la notion de consommation prévisionnelle du fonds de roulement.

Sur le résultat, nous sommes à un peu plus de 3 millions d'euros, ce qui est à nuancer cependant. Une première nuance tient au fait que le résultat d'exercice est essentiellement dû à la notification tardive des subventions que nous avons évoquées, notamment la grosse subvention fléchée pour le laboratoire qui lutte contre le Covid. Si nous n'avions pas eu ce type de subvention, nous serions plus proches d'un résultat extrêmement faible. Pour contrebalancer la chose, tout dépendra du niveau de consommation des crédits, ainsi que je le soulignais, à l'issue de l'année civile. Il est encore délicat de nous prononcer à ce stade. Le résultat se trouvera minoré. Ce résultat est peut-être un peu flatteur, vraiment lié à une notification tardive. Il en est de même concernant la consommation prévisionnelle du fonds de roulement. Nous partons sur 5,8 millions d'euros, de mémoire. Là également, tout dépendra du niveau de consommation. En outre, les 37 jours de fonds de roulement visent bien le niveau du fonds de roulement comptable. Celui-ci est effectivement assez élevé, en tout cas plus élevé que le seuil minimal, je vous l'accorde, imposé en règle générale par les autorités de tutelle. Nous pourrions faire l'exercice plus précisément qu'au moment de l'atterrissage de l'année 2020 : nous devrions nous pencher sur le niveau du fonds de roulement réellement disponible. Sur le fonds de roulement comptable, certains éléments sont d'ores et déjà gagés qui dépendent notamment du programme pluriannuel d'investissement. Nombre d'opérations ne sont pas lancées, ou sont sur le point de l'être, et consommeront des crédits sur les années à venir. Ces éléments viendront donc en déduction du fonds de roulement pour déterminer le montant du fonds de roulement disponible. Il me semble qu'à l'issue de l'exercice 2019, le dernier clôturé, nous devions être à un niveau de fonds de roulement réellement libre à

hauteur de 3 millions d'euros, 3,6 millions d'euros. Hélène pouvez-vous confirmer?

M^{me} DACOSTA – Oui, je confirme. Dans l'enquête remontée au rectorat l'année dernière, nous avons constaté que c'était 3,7 millions d'euros. Là encore, des travaux seront à mener pour affiner cette identification du fonds de roulement mobilisable puisque le fonds de roulement d'apparence paraît très confortable, il faut vraiment identifier de manière quasi complète toutes les opérations qui amènent à préempter une bonne partie du fonds de roulement faisant que le fonds de roulement réellement disponible n'est pas celui qu'on voit apparaître. Il est ensuite possible de voir les marges de manœuvre que nous avons. Cette conduite devra être menée sur l'analyse des opérations pluriannuelles, mais aussi des opérations travaux, dans lesquelles un établissement prend part en matière d'autofinancement. D'autres éléments n'apparaissent pas dans les éléments pluriannuels, mais peuvent être des prévisions d'acquisition dans le cadre des actions liées au numérique et qui peuvent de fait préempter le fonds de roulement des années à venir sur des engagements que nous avons pu donner.

M^{me} DE SUREMAIN – Nous sommes bien d'accord que tous ces éléments sont des constantes qui s'anticipent. Le fait est que nous sommes dans une situation où des marges de manœuvre sont relativement importantes.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous n'avons pas tant de marges de manœuvre que cela.

M^{me} DE SUREMAIN – Je vais préciser le BR 2, poser toutes mes questions.

M. BERNARDINO – Je tiens à rassurer le conseil d'administration : la baisse des recettes **LC** était certes liée à une partie de formation continue qui n'aurait pas pu avoir lieu du fait de non présentiel mis en place à cause du confinement, mais est surtout liée à la loi Avenir et à un transfert des contrats de professionnalisation en contrats d'apprentissage, d'où l'augmentation de la partie apprentissage aux dépens de la baisse de la formation continue.

M^{me} DE SUREMAIN – Ce sont effectivement les éléments à suivre et à quantifier. Merci de donner ces précisions. Ce sont des points de vigilance pour voir les décalages et les reports. Je considère le tableau 3 dans la première liasse, le projet de budget rectificatif, tableau des dépenses par destination. En investissement recherche, recherche universitaire, interdisciplinaire et transversale, nous avons 600 000 €, ce qui est important contre 5 000 € l'année dernière. À quoi cette somme correspond-elle?

M^{me} DACOSTA – Je n'ai pas le détail ligne par ligne. Je le note et vous répondrai.

M^{me} DE SUREMAIN – Dans le tableau des dépenses pluriannuelles, tableau 9 sur les opérations immobilières, la rénovation de la caserne Damesnes apparaît. Nous avons toujours des points d'interrogation sur l'origine du financement : « financement conseil département 77? ». Au printemps, cette question était encore en suspens. C'est à hauteur de 2 millions d'euros. Où en sommes-nous? La même question se retrouve dans le tableau 9, recettes.

M^{me} DACOSTA – Je vais laisser Raphaël répondre. Pour l'instant, il s'agit de l'autofinancement de l'établissement retenu pour la caserne.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il y a bien 2 millions d'euros du département. Ce point est déjà calé, le vote a déjà eu lieu.

M. BERNARDINO – Dont 1 million d'euros mobilisable sur la première tranche pour l'installation de l'école politique.

M^{me} DE SUREMAIN – Un volet investissement est notifié sur le plan étudiant pour la transformation pédagogique avec la création de 8 salles de cours; 1,4 million d'euros étaient prévus préalablement. Nous nous situons à 1,9 million d'euros. Quel est le complément? Est-ce l'autofinancement?

M^{me} DACOSTA – Je regarde. En ce qui concerne la transformation pédagogique, nous

sommes passés à 1,3 million d'euros.

M^{me} DE SUREMAIN – Non, 1,9 million d'euros.

M^{me} DACOSTA – Non, pas 1,9 million d'euros. Je ne sais pas sur quel tableau vous vous basez.

M^{me} DE SUREMAIN – « Montant de l'opération : 1,9 million d'euros. »

M^{me} DACOSTA – Le montant de l'opération n'a pas changé.

M^{me} DE SUREMAIN – Si, il a augmenté, il était à 1,4 million d'euros et passe à 1,9 million d'euros. Passons les 500 000 € sur du patrimoine. J'imagine qu'il s'agit d'autofinancement.

M^{me} DACOSTA – Il n'a pas changé avec le dernier BR entre l'année dernière et cette année, je préfère que Raphaël réponde à ce propos. Toutefois, entre le BR 1 et le BR 2, aucune modification sur le montant nominal n'est intervenue quant à la transformation pédagogique.

M^{me} DE SUREMAIN – Pour Chérioux, ce sera donc finalement en cofinancement à hauteur de 2,8 millions d'euros.

M^{me} DACOSTA – Cette somme de 2,8 millions d'euros représente le montant de l'acquisition et des travaux à réaliser. Le bâtiment représente 2 millions d'euros, et 800 000 € de travaux sont prévus.

M^{me} DE SUREMAIN – Par ailleurs, je reprends la liasse concernant la répartition par CRB. Nous avons bien en tête les 300 000 € d'EUR que nous devons retrouver à un moment donné. Dans le tableau ventilation des recettes par budget propre intégré, détail des recettes, des autres financements publics, droits constatés et prévisions d'encaissement, je relève +207 000 en LLSH, +480 000 en santé et +166 900 en FST. À quoi ces montants correspondent-ils? S'agit-il des EUR, des aides pour les ouvertures de places?

M^{me} DACOSTA – Je ne détiens pas ce niveau de granularité là également. Je note et vous répondrai.

M^{me} DE SUREMAIN – Ce sont des recettes supplémentaires ou importantes, plusieurs centaines de milliers d’euros. Il est possible de penser que les EUR ou les nouvelles places étaient concernées. Nous devrions donc retrouver ces recettes dans le tableau suivant où nous constatons les répartitions de dotations et contributions par composante. Or, je ne vois pas où elles sont reportées.

M^{me} DACOSTA – Je vérifierai.

M^{me} DE SUREMAIN – C’est là où je dis que des marges de manœuvre demeurent, à l’échelle des composantes. D’autre part, dans le tableau « dotation contribution par composante », des sommes n’ont pas encore été ventilées. Sur « rappel dotation BI 2020 », vous remarquerez « dotation transformation pédagogique » en BI. Cette dotation pédagogique a été ventilée en BR 1 ; celle-ci s’élevait à 380 000 €. Or, 230 000 € ont été ventilés en BR 1. Il reste donc 150 000 €. Je relève par ailleurs « axe stratégique : 15 000 € ». Ce sont bien 150 000 € et non 15 000 € qui restaient à ventiler. Où sont ces 150 000 € ?

M. NAMANE – Je précise que 380 000 € étaient prévus et se répartissaient entre deux enveloppes : une première enveloppe sur laquelle la CFVU avait la main (innovation pédagogique) et une deuxième enveloppe sur laquelle la cellule Pulse avait la main.

M^{me} DE SUREMAIN – Non, c’est hors Pulse.

M. NAMANE – Dans les deux cas de figure, l’attribution de ces enveloppes correspond à des critères. Si les commissions en question jugent que les projets proposés ne répondent pas aux critères, les projets en question ne sont pas financés. Il est de fait possible de nous retrouver avec une enveloppe dépensée qui est en dessous de l’enveloppe prévue.

M^{me} DE SUREMAIN – Je pense que tracer l'utilisation totale de ces 380 000 € vaut la peine, d'autant qu'un appel pour les axes stratégiques ressortait. D'autre part, dans les reliquats, 60 000 € ressortent, ajustement loi Ore en BR 2. Effectivement, en BI nous avions prévu toute une série de dépenses liées à la loi Ore, mais nous avons conservé exprès 60 000 €. Il me semble que cette somme n'est pas répartie, elle apparaît comme telle quoi qu'il en soit dans le tableau.

M. NAMANE – Tout à fait, Marie-Albane. Pour cette enveloppe, nous avons laissé une partie de côté pour les dispositifs qui seraient lancés au S2. Compte tenu du confinement et du non-lancement de ces dispositifs, ce delta n'est pas à répartir, aucune dépense n'ayant eu lieu.

M^{me} DE SUREMAIN – Il reste donc encore des marges de manœuvre. Par ailleurs, la question des dotations EUR se pose. Hélène, vous nous avez confirmé qu'il y avait 300 000 € de dotations en la matière que nous devrions normalement retrouver dans les CRB.

M^{me} DACOSTA – Il est certain qu'ils sont dans les CRB. Le ligne à ligne par cœur... Nous avons créé des objets de gestion, nous avons décentralisé les crédits dans les CRB il y a plusieurs jours, au mois d'octobre.

M^{me} DE SUREMAIN – Mon hypothèse est que cette somme doit se trouver dans les 200 000, 400 000 et 150 000 mentionnés plus tôt, que nous ne retrouvons pas dans le fractionnement par composante. Là également, des marges de manœuvre ressortent, certes fléchées.

M^{me} DACOSTA – Je vous apporterai la traçabilité de ces montants.

M^{me} DE SUREMAIN – Une incidence se retrouve de fait sur le budget final des composantes. Enfin, une dotation de 50 000 € du conseil départemental du 77 avait normalement été octroyée qui ne devait pas être directement affectée au loyer. Nous pouvons comprendre qu'un conseil départemental n'ait pas envie de voter pour des

loyers, un soutien en fonctionnement en tout cas. Avez-vous une notification? Celle-ci a-t-elle été reportée quelque part? Ce point devrait concerner l'unité de Sénart-Fontainebleau.

M^{me} DACOSTA – Je vais vérifier.

M^{me} DE SUREMAIN – Ces aspects ont une incidence sur les dotations et contributions ainsi que le bilan au niveau des composantes. Il y a donc encore d'importantes marges de manœuvre, me semble-t-il, qu'il est primordial d'anticiper au niveau des chiffres globaux de l'établissement. Nous constatons en outre l'augmentation plus importante du fonds de roulement par rapport à l'année dernière. Des marges de manœuvre en fonctionnement ressortent également. Aussi, quelle stratégie pourrons-nous avoir en 2020, et par la suite en 2021, avec ces marges de manœuvre, plus une situation exceptionnelle? En effet, en raison du confinement et de la Covid, les taux d'exécution seront vraisemblablement moins élevés que les années précédentes. Avez-vous une indication des taux d'exécution cette année par rapport à l'année dernière?

M^{me} DACOSTA – Je vais rechercher le fichier.

M^{me} DE SUREMAIN – Un ordre de grandeur. Les taux d'exécution doivent toutefois être plus faibles.

M^{me} DACOSTA – Oui, bien plus faibles, à moins de 60 % pour le fonctionnement, de même qu'en investissement. En cumulé, nous sommes à 160 millions d'euros. La situation est un peu différente en ce qui concerne la masse salariale, mais nous serons bien en dessous.

M^{me} DE SUREMAIN – La conjoncture est exceptionnelle en cet automne 2020. Dans quelle mesure utiliser cette stratégie et en faire un accélérateur des projets?

M. BERNARDINO – Je vous propose de procéder au vote en l'absence de nouvelles

questions. D'autres personnes souhaitent-elles poser des questions sur ce BR 2? Pouvons-nous passer au vote? Estelle, peux-tu lancer les votes?

M^{me} HMAMOU – Il n'y a pas eu de nouvelle procuration. Nous pouvons procéder au vote.

M^{me} MENANT – Nous commençons avec les personnes présentes. Nous poursuivons avec la deuxième procuration. La même personne a voté une deuxième fois.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous pouvons publier avec les 6 élus.

M^{me} MENANT – Nous passons à la deuxième procuration. Merci.

M^{me} HMAMOU – Nous avons eu 24 votes, 16 voix favorables plus 3 abstentions au départ, puis 6 voix favorables et 2 voix favorables.

Le budget rectificatif 2 2020 est approuvé à la majorité.

M. DUBOIS-RANDÉ – Le point suivant est un peu anecdotique. Frédéric, souhaitez-tu prendre la parole?

3. VIE INSTITUTIONNELLE

3.1. Approbation d'un mandat accordé au président dans l'accomplissement de tout acte juridique pour la vente d'un bien sis Vézelay

M. DEHAN – Il s'agit d'un point extrêmement technique. Nous avons été sollicités par la chancellerie des universités de Paris pour que le conseil d'administration t'accorde un mandat, tout comme pour l'ensemble des présidents des universités franciliennes, afin d'accomplir et de finaliser la vente d'un bien situé à Vézelay. Dans le document transmis et dans le projet de délibération, il s'agit d'une propriété à Vézelay, où vécut et mourut Romain ROLLAND, qui avait fait l'objet d'une donation à l'université de Paris à l'époque. Les coûts des travaux et de mise en normes sont

élevés, à plus de 700 000 €. L'entretien n'est plus permis par les revenus du leg. Le conseil d'administration de la chancellerie des universités de Paris a décidé de vendre le bien. La vente a été autorisée à la condition que le fruit de cette dernière soit destiné à la création d'une bourse dite Romain ROLLAND. Au mois de juin 2020, l'agence immobilière chargée de la vente a adressé une offre d'achat à hauteur de plus de 300 000 €. Il est nécessaire par conséquent que chaque président d'université concerné ait un mandat en bonne et due forme de la part de son conseil d'administration pour procéder à l'accomplissement au sens juridique du terme du processus de vente. Il est donc demandé aux administrateurs d'accorder un mandat à Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ pour lui permettre de donner son accord dans le cadre du processus de vente par la chancellerie du bien situé à Vézelay.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Frédéric. Souhaitez-vous poser des questions auxquelles nous serons bien incapables de répondre?

M. PELLET – Je formulerai plus une remarque formelle qu'une question. Il me semble qu'une faute de syntaxe est répétée à plusieurs reprises dans le texte : il faudrait écrire « la vente d'un bien sis à Vézelay » et non pas « sis Vézelay ». Je ne suis pas spécialiste du langage juridique, je pense que l'erreur vient de l'expression « sis rue du Général-de-Gaulle » sans préposition pour un nom de rue.

M. DUBOIS-RANDÉ – Tu as parfaitement raison.

M. DEHAN – C'est une erreur.

M. PELLET – Situé à Vézelay, donc sis à Vézelay.

M. DEHAN – Vous avez raison, la langue juridique doit être conforme au canon de la langue française.

M. PELLET – C'est en l'occurrence la langue française plus que la langue juridique. Sous réserve que le texte du mandat soit conforme à la syntaxe française, je pense

que nous pouvons voter ce mandat.

M. DEHAN – Nous ferons bien évidemment les corrections.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous pouvons passer au vote, c'est assez anecdotique.

M^{me} HMAMOU – Nous n'avons pas eu de nouvelle procuration.

M^{me} MENANT – Nous procédons au vote des personnes présentes, 18 personnes ont voté.

M. DUBOIS-RANDÉ – Deuxième vote.

M^{me} MENANT – Nous procédons aux votes suivants.

M^{me} HMAMOU – Tout le monde a voté, unanimité.

Les élus sont favorables à l'unanimité à accorder un mandat au président dans l'accomplissement de tout acte juridique pour la vente d'un bien sis Vézelay

M. VALLÉE – Avons-nous une idée de tout ce patrimoine que nous avons en indivision avec l'université de Paris ou avec les autres universités parisiennes?

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est une bonne question qui nous concerne tellement peu sur ce patrimoine.

M. VALLÉE – Il me semble que des biens se trouvaient également en Italie.

M. DUBOIS-RANDÉ – En Italie en effet.

M. DEHAN – Nous sommes également propriétaires en indivision des bâtiments historiques de la Sorbonne, au sens juridique du terme.

M. DUBOIS-RANDÉ – Vous pourrez d'ailleurs demander à avoir accès à un certain nombre de salles de la Sorbonne, ce qui passe par un circuit possible, dont je n'ai pas totalement la maîtrise.

3.2. Approbation du volet commun du contrat de site 2020/2024

M. DUBOIS-RANDÉ – C’est un peu surréaliste d’une certaine manière dans la mesure où nous avons vu ce volet commun en discussion lors d’un dernier CA. Nous avons alors fait remonter un certain nombre d’éléments en comex. Quoi qu’il en soit, tout était déjà parti à la DGSIP. Une semaine avant le conseil d’administration de la Comue, qui était d’ailleurs le dernier conseil d’administration de la Comue, raison pour laquelle un vote a eu lieu à ce moment-là en discussion, avant même l’approbation des établissements, nous avons eu un retour. Il n’y avait plus de CA de Comue puisque nous passons en mode électoral avec une remontée des grands électeurs qui sont pour nous les élus du CA et les élus du CAC qui remonteront au niveau de la Comue logiquement, ce qui nous a été demandé. Des listes électorales seront ensuite établies, avec un suffrage indirect. Les élections auront lieu au mois de janvier. Le calendrier doit se préciser. Nous rencontrons cependant des difficultés pour les élections puisque nous sommes contraints de reculer les élections compte tenu de la période. Nous en ferons cependant un effet positif en reculant, nous pourrions ainsi avoir un marché sur les votes électroniques.

Les différentes modifications ont ainsi été proposées lors du CA de la Comue qui concerne l’Upec dont je n’ai pas le retour après l’avoir demandé à Philippe TCHAMITCHIAN. Les modifications en question sont mineures et ne changent pas grand-chose. À ce stade, il s’agit bien pour nous d’avis qui se répercutera sur une signature. Je laisse la parole à Simon sur l’ensemble de ce dossier.

M. GILBERT – Sur le plan juridique, il est prévu par le Code de l’éducation à l’article L718-5 qu’un seul contrat pluriannuel d’établissement pour les membres du site soit construit dans le cadre d’un contrat de site à partir de la base du projet partagé. Ce contrat sera conclu entre la Comue et le ministère chargé de l’Enseignement supérieur. Avant que la signature du contrat ait lieu, il est exigé par

les textes que les conseils d'administration des établissements regroupés dans la Comue votent pour exprimer un avis. Il vous est donc soumis pour vote l'expression d'un avis sur ce volet commun du contrat de site.

M. PELLET – Cette procédure est surprenante : nous allons voter sur un avis mais pas sur le contrat. Est-ce bien cela ?

M. GILBERT – Ce n'est pas ce que j'ai déclaré. Pour le moment, il n'existe pas de contrat mais un projet de contrat qui n'est pas signé. Au reste, dans le Code de l'éducation, il est exigé que les établissements regroupés dans le cadre de la Comue votent pour formuler un avis avant que la signature puisse avoir lieu. Je vais lire l'article L718-5 :

« Sur la base du projet partagé prévu à l'article L 718-2, un seul contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L 711-1 est conclu entre le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et les établissements regroupés relevant de sa seule tutelle. Les établissements relevant d'autres autorités de tutelle et ces autorités peuvent être parties à ce contrat. Les contrats pluriannuels sont préalablement soumis au vote pour avis aux conseils d'administration de chaque établissement regroupé ou en voie de regroupement. »

Le code demande que les conseils d'administration des établissements regroupés votent sur le projet de contrat puisqu'en fait la signature ne pourra avoir lieu qu'une fois que les établissements auront exprimé un avis, ce qui devient un contrat à ce moment. Ils doivent donc exprimer un avis, ils doivent formuler soit un accord, soit une opposition, le cas échéant ajoutant des commentaires.

M. PELLET – Nous devons donc donner un avis sur un texte qui n'a pas été modifié après les avis et les propositions circonstanciés que nous avons faits dans les précédents passages.

M. DUBOIS-RANDÉ – Le texte a été en partie modifié, nous ne détenons pas le texte

définitif de la Comue cependant. Les modifications sont somme toute mineures.

M. PELLET – Je ne comprends pas une phrase en haut de la page 11 :

« La mise en place des nouvelles instances de la Comue est trop proche de la signature du contrat pour justifier d'un jalon ».

Pouvez-vous m'éclairer?

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous allons regarder.

M. GILBERT – La phrase concerne l'organisation du site, l'axe 1 nommé « organiser le site et faire communauté » et vise l'action mise en place de la Comue expérimentale. Je comprends dans cette phrase qu'il n'y a pas de possibilité d'établir à ce sujet un jalon compte tenu du calendrier de mise en place des nouvelles institutions de la Comue déjà fixé. Le jalon ne peut pas être « distinct » de ce calendrier. Aucun objectif ne pourrait être traduit par un jalon différent que celui du calendrier d'adoption des nouvelles instances de la Comue. Je le comprends de la sorte.

M. PELLET – Une sorte d'impasse logique.

M. GILBERT – Pour chacun des trois, je crois qu'il faut appliquer un jalon. Pour prévenir une remarque de la ministre, les lignes que nous avons lues ensemble sont une sorte de message à son adresse à cette fin. Je le comprends de la sorte.

M. PELLET – Je tiens à signaler que certains passages ne sont pas clairs, celui-ci en particulier.

M. GILBERT – Je pense que ce passage se lit par rapport aux énoncés des paragraphes voisins. En réalité, le jalon est l'indication d'éléments de calendrier par rapport à une action. Or, un processus d'adoption de nouvelles institutions est prévu. Aucun jalon autre que le suivi du calendrier de l'adoption des nouvelles institutions ne peut être défini, impliquant l'organisation et toute une série

d'opérations électorales. Je reconnais que cela aurait pu être encore plus précis que ce qui est écrit.

M. DUBOIS-RANDÉ – Probablement, ces termes ont de plus été remoulinés par le ministère. À mon sens, cette phrase est directement sortie de la DGSIP au regard de sa formulation.

Je précise que nous n'avons pas de retour de la DGSIP sur le contrat de site. J'ai pu rencontrer Françoise PROFIT lors d'un échange avec l'équipe au ministère. Nous avons effectué un rappel mais n'avons toujours pas le retour. La signature sera décalée de fait et sera fixée vers le mois de janvier si tant est que nous ayons des documents de retour. Nous les aurons certes.

Par ailleurs, selon moi, la Comue n'a pas un avenir extraordinaire, d'autant plus au vu de ce que j'ai pu vous expliquer précédemment sur ce qui se prépare, les reconfigurations territoriales avec l'Upec en pôle position. Le principe est que l'EnvA et l'ENPC sont très adossés à un projet avec l'Upec, ce qui était assez classique pour l'EnvA, mais plus récent pour l'ENPC. Nous nous dirigeons certainement vers des reconfigurations avec des projets qui nous concerneront plus qu'un volet commun qui se limite objectivement aux écoles doctorales, c'est peut-être la conduite la plus réussie de la Comue, le reste étant anecdotique. L'école doctorale et l'ensemble du circuit du conseil qui va avec pourraient tout à fait se faire en mode conventionnel, ce que le ministère a parfaitement reconnu. Je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de nous fatiguer objectivement sur ce contrat de site volet commun.

M. GILBERT – Je tiens à apporter une précision sur le statut de ce volet commun au-delà de la procédure à laquelle vous êtes amenés à vous exprimer en formulant un avis. Il s'agit d'un document nommé « contrat ». Or, lorsque l'on prend connaissance du contenu de ce document, on mesure qu'un grand nombre de stipulations de ce document renvoie en réalité à des projets qui, pour certains, sont

plutôt bien esquissés. D'autres relèvent d'orientations extraordinairement générales. Prenons, par exemple, la référence au projet E-City qui figure au sein de ce document. Pour l'instant, il ne s'agit que d'une idée générique qui mérite de faire l'objet d'un travail scientifique, d'une discussion entre l'Upec qui porte le projet et ses partenaires. Pour le moment, nul ne sait ce que sera précisément le périmètre de ce projet ni les angles retenus. Autrement dit, vous comprenez bien que pour un grand nombre d'aspects de ce document nommé « contrat », nous sommes dans des logiques de projets dessinés de manière assez générale, mais peu précise. Des marges d'action peuvent donc être très importantes. Nous pouvons également retrouver des possibilités de changer de trajectoire par rapport à un certain nombre d'éléments. Si nous devions qualifier ce document en droit administratif, il s'agirait davantage d'une convention d'administration que d'un vrai contrat dans la mesure où il contient de nombreux éléments relevant d'orientations très générales programmatiques plutôt que d'obligations.

Par ailleurs, ces « engagements programmatiques » sont évidemment tributaires de la pérennité de la Comue. Cette question anime les établissements qui s'interrogent sur la transition : doit-on conserver la Comue ? Combien de temps faut-il la conserver ? Doit-on passer à une collaboration contractuelle plutôt qu'institutionnelle sachant que cette collaboration institutionnelle a un impact financier extrêmement substantiel ?

Il est nécessaire en effet de faire vivre cette personne publique qu'est la Comue. Au demeurant, nous ne sommes pas les seuls à poser cette question ; au ministère, on se la pose également. Nous en avons eu une preuve dans le cadre de nos échanges avec la DGSIP qui a posé la question de la pérennité de la Comue comme étant un point en suspens. Nous formalisons un contrat parce qu'il est prévu que ce contrat ait lieu, il est prévu que nous nous « engagions » dans cette voie de l'élaboration d'un plan contractuel. Tout cela reste bien évidemment tributaire de l'avenir de la

Comue qui n'est pas du tout assuré.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Simon. Souhaitez-vous poser des questions avant le vote?

M. PELLET – Pour que les administrateurs dont je fais partie soient bien au clair sur le statut du texte précisément qui nous est proposé qui s'appelle « projet stratégique », nous sommes bien d'accord que le projet stratégique n'est qu'une des parties du contrat de site qui comprendra aussi le volet spécifique. D'autres éléments interviennent-ils? Le contrat de site est-il le projet stratégique?

M. DUBOIS-RANDÉ – Il y a bien les volets spécifiques des établissements universitaires dont nous ne disposons pas.

M. PELLET – Le contrat de site que Simon évoquait à l'instant est bien la réunion de ce texte qui est le volet commun et des volets spécifiques à venir.

M. DUBOIS-RANDÉ – Absolument. Nous sommes en mode puzzle. Il est vrai que le conseil d'administration de la Comue n'existe plus puisque la Comue doit être renouvelée en janvier. Nous pourrions aborder le processus électoral en questions diverses si vous le souhaitez. Le processus électoral démarre, de fait, il n'y a plus de conseil d'administration de Comue. Le contrat de site est bien un ensemble cependant.

M. GILBERT – Le même article que j'ai mentionné précédemment, l'article L718-5 du Code de l'éducation le précise : « ces contrats comportent d'une part un volet commun correspondant au projet partagé mentionné à l'article L718-2 et aux compétences partagées ou transférées, et d'autre part, des volets spécifiques à chacun des établissements regroupés ou en voie de regroupement ».

Il est ajouté que ces volets spécifiques sont proposés par les établissements et doivent être adoptés par leur propre conseil d'administration vu qu'ils ne sont pas

soumis à délibération du conseil d'administration de la communauté d'universités et établissements de l'établissement qui lui sont associés. Il n'y a donc pas d'ambiguïté.

M. DUBOIS-RANDÉ – Souhaitez-vous formuler d'autres remarques ou poser des questions? Je vous propose donc un vote.

M^{me} MENANT – Le premier vote concerne les personnes présentes, puis les votes avec les procurations.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous aurons la version « définitive » de ce contrat de site. Je pense que les modifications auront été apportées, modifications dans lesquelles nous retrouverons d'ailleurs celles qui ont pu être proposées lors du dernier CA. La DGSIP a donné tellement de coups de ciseau que nous ne le reconnâtrons pas, nous le verrons ensemble.

Avant d'aborder le point particulier 3.3 avec Simon qui exposera les raisons de notre prise de position sur ce sujet, je tenais à vous tenir informés des précisions d'élection à la Comue.

M^{me} HMAMOU – En ce qui concerne le vote, je compte 23 voix favorables et 4 abstentions.

Le volet commun du contrat de site est approuvé à la majorité.

M. ZIDI – Nous allons donc entrer dans un processus électoral pour élire les membres du CA de la Comue. Il s'agit de faire un bref rappel chiffré pour un certain nombre d'aspects concernant ce processus électoral clairement inscrit dans les statuts de la Comue. La composition du CA comprend 25 membres directement concernés par l'Upec, en particulier le représentant de l'université qui sera le président ou son représentant. Au niveau électif pour les différents collèges, le

collège des enseignants chercheurs et enseignants, pour la partie des enseignants chercheurs, nous aurons 8 représentants à désigner qui se répartissent en 4 représentants de professeurs ou assimilés et 4 représentants d'enseignants chercheurs autres ou enseignants, ou personnel assimilé. Du côté des Biatss, 2 représentants du personnel Biatss exerçant leurs fonctions dans les établissements membres seront nommés. Du côté des usagers, 2 représentants des usagers qui suivent une formation à Paris-Est ou dans un établissement membre seront nommés.

Il s'agit d'un suffrage indirect. Le corps électoral sera composé de grands électeurs, ce qui rappelle l'actualité. Les grands électeurs sont tous les titulaires et suppléants, que ce soient les professeurs, les étudiants, les rangs B, plus généraux, qui appartiennent au conseil d'administration ou au conseil académique de notre université. Ainsi, chaque établissement devra transmettre les listes de ces grands électeurs assez rapidement. Je préciserai le calendrier au président de l'université Paris-Est qui arrêtera ces listes électorales.

Cette remontée des listes électorales qui regroupent les membres du CA et du CAC titulaires ou suppléants a été fixée au 10 décembre 2020. En ce qui concerne la partie élective, le dépôt des listes a été fixé au 12 janvier 2021. Ces listes devront être composées de collègues appartenant à au moins deux établissements distincts sur les 4, Upec, UGE, EnvA et ENPC, avec une règle de parité. Ces précisions sont mentionnées dans les statuts. Les élections en tant que telles auront lieu le 21 janvier 2021.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il s'agissait d'un point d'information qui n'était pas à l'ordre du jour. Souhaitez-vous poser des questions sur ce sujet? Nous pouvons prendre quelques minutes si vous le souhaitez. Nous l'aborderons cependant de façon plus détaillée lorsque nous ferons les listes des grands électeurs concernant les titulaires

et les suppléants.

3.3. Approbation du rejet de don de la fondation Saz – bourse école d'urbanisme de Paris (EUP)

M. GILBERT – L'Upec a été sollicitée par une fondation du Liechtenstein, la fondation Saz, fondation charitable, pour lui proposer de signer une convention au terme de laquelle la fondation propose de verser chaque année plusieurs milliers d'euros, un peu moins de 10 000 € par an, pour soutenir une recherche de nature doctorale ou postdoctorale à destination d'un étudiant ou d'une étudiante qui soit de manière prioritaire de nationalité iranienne. L'École d'urbanisme de Paris a été saisie de ce dossier par la fondation et a contacté les services centraux de l'établissement, et j'en ai été directement informé au vu d'une balance recherche assez forte. À l'examen de ce projet de convention, il est apparu que des difficultés se posaient car dans le projet de convention tel que le souhaite la fondation, l'établissement est amené à désigner à la fondation chaque année le ou la destinataire de la bourse qui doit être prioritairement de nationalité iranienne.

La difficulté se pose sur le plan juridique pour accepter de signer une telle convention puisque nous avons en effet non pas une impossibilité de recevoir des dons, mais une obligation de nous soucier que l'affectation des dons soit bien conforme aux missions de l'établissement et à l'environnement juridique qui est celui de l'établissement pour exercer les missions de service public que vous connaissez.

Au reste, il est demandé qu'une nationalité spécifique soit choisie par l'établissement, ce qui pose difficulté par rapport à un certain nombre de règles de droit. Je ne vous ferai pas un exposé juridique sur l'ensemble des points juridiques, mais concentrerai plutôt mon propos sur deux éléments.

Il est tout d'abord évoqué que ces bourses auraient vocation à être intégrées dans le

cadre d'allocations doctorales ou à apparaître sous forme d'allocations doctorales. Leur montant ne permet pas d'avoir une allocation doctorale, mais nous voyons bien le schéma envisagé. Ainsi, il est demandé par la convention que nous ayons un contrat de travail avec les doctorants, qu'ils soient membres du personnel comme le sont nos étudiants en doctorat qui bénéficient d'allocations doctorales qui sont aussi membres du personnel puisqu'ils ont un contrat de travail. La difficulté, en l'occurrence, tient à ce que le droit de l'Union européenne ne permet pas d'avoir des discriminations au titre de la libre circulation des travailleurs. Lorsque des étudiants, qui ont certes bien le statut d'étudiants, ont aussi un contrat de travail, ce contrat de travail ne peut pas conduire à des discriminations fondées sur la nationalité au sein de l'Union européenne.

Des textes plus précis permettent somme toute d'aller un peu plus loin dans l'analyse. Une circulaire de 2019 vise la question des bourses sur critères sociaux, mérite, mobilité internationale, permettant d'établir des discriminations au titre de la nationalité, mais pour exclure des candidats qui seraient extérieurs aux pays membres du conseil de l'Europe. Autrement dit, il existe bien des possibilités de discrimination sur la nationalité dans certains cas, mais elles ne se font pas au détriment des membres des états de l'Union européenne et a fortiori aux membres de l'État français.

À ce titre, la proposition qui nous est faite ne peut pas être conforme au droit. J'ai eu des échanges avec la fondation pour le leur expliquer. J'ai même eu des échanges avec l'avocat de la fondation pour le lui expliquer. Il semble qu'ils ne souhaitent pas comprendre cette analyse.

Sur le plan du volet des usagers du service public, des principes gouvernent également l'action de l'université. À partir du moment où nous choisissons des étudiants pour les soutenir, si nous regardons le volet des usagers, les principes

d'égalité et de neutralité sont à souligner. Nous ne sommes pas habilités à soutenir des étudiants au titre de leur nationalité. En matière de service public, vous ne pouvez pas décider que parce que l'étudiant est iranien, il aura la bourse. C'est tout simplement impossible. Par conséquent, que nous nous trouvions sous l'angle des usagers du service public, nous avons une violation des principes d'égalité et de neutralité et sur le volant contrat de travail, nous avons également une violation du droit de l'Union européenne et des grandes libertés de circulation des travailleurs.

J'étais conscient de la forme de paradoxe visant à dire à une fondation qui veut soutenir l'Upec que nous refusons son soutien. Je leur ai donc formulé une proposition constructive : nous pouvons très bien faire une convention ensemble dans le cadre de laquelle nous prévoyons que chaque année, ils mettent 8 000 € ou 10 000 € au service de l'étude d'un champ scientifique qui concerne l'Iran. Cet argent pourrait servir à des étudiants de toute nationalité bien entendu. Or, ils ne l'ont pas souhaité. Ils souhaitent à tout prix qu'un étudiant ou qu'une étudiante de nationalité iranienne bénéficie de ce dispositif. Au reste, ils nous proposent une procédure consistant à choisir d'abord un étudiant iranien ou une étudiante iranienne. S'il n'y en a pas, prévenir le rectorat de Téhéran pour qu'il nous propose des candidats. Si ce dernier ne propose personne, nous pourrions octroyer cette somme d'argent à un étudiant ou à une étudiante de quelque nationalité que ce soit.

Même si cette dernière configuration nous conduisait à une solution qui conviendrait aux principes juridiques qui gouvernent l'établissement, les deux premières étapes restent non surmontables immédiatement et demeurent un problème.

Malheureusement, nous ne pouvons pas accepter de signer cette convention. Peut-être vous interrogez-vous sur les raisons pour lesquelles nous vous demandons de

vous prononcer pour confirmer ce refus de signer la convention que nous vous proposons, c'est en tout cas le parti pris que nous aspirons à défendre par rapport à votre fonction d'administrateur.

Dans le code général de la propriété des personnes publiques, il existe un article, l'article L1121-2, qui prévoit que les établissements publics de l'État dont nous faisons partie acceptent et refusent librement les dons et legs qui leur sont faits sans charge, condition, ni affectation immobilière. Or, une disposition stipule également que lorsque ces dons ou legs sont grevés de charge, de condition ou d'affectations immobilières, l'acceptation ou le refus est autorisé par arrêté du ou des ministères de tutelle de l'établissement public.

Ainsi, même si l'Upec vote pour refuser ou pour accepter, la signature de la convention ne peut pas avoir lieu tant que notre ministère de tutelle n'a pas décidé de confirmer ou d'infirmier le choix du conseil d'administration. La première étape est donc le vote du conseil d'administration, la seconde étape concerne le ministère qui doit se prononcer le cas échéant pour infirmer votre choix. Le conseil d'administration doit donc se prononcer pour dire s'il souhaite autoriser le président à signer la convention ou s'il refuse qu'il la signe.

M. PELLET – Je remercie Simon pour ces précisions. Quand j'ai découvert la question, j'ai d'abord lu la convention, je n'avais pas lu le projet de résolution. En lisant cette convention, je n'ai pas arrêté de me dire « mais qu'est-ce que c'est que cette histoire? ». D'emblée, on se doute bien généralement des raisons pour lesquelles une fondation se situe au Liechtenstein. D'autre part, tout ce que Simon a expliqué est évident. Je m'apprêtais à argumenter jusqu'au moment où j'ai vu le projet de convention. La conclusion s'impose évidemment. Je ne reviens pas sur les conditions impossibles à accepter que Simon a évoquées. Nous pourrions même ajouter l'interdiction de contestation dans le quatrième chapitre, l'interdiction de

mettre en doute ou de mettre en cause l'existence... Dans cette convention, tout est contraire aux principes de l'université. Il est bien dommage que les responsables n'aient pas compris que ce qui est proposé n'est même pas légal.

J'avais tout d'abord pensé qu'il s'agissait d'une proposition pour accepter la convention. Je suis entièrement d'accord avec la proposition de la refuser. Rien n'est acceptable dans tout cela, sauf à recevoir l'argent, ce qui n'est pas un but en soi.

M. GILBERT – Dans les échanges que j'ai eus avec la fondation, j'ai essayé de trouver une solution pour qu'ils puissent financer de la recherche. Je vous ai exposé la proposition que je leur ai adressée. Ils n'étaient pas intéressés. Ils auraient pu en effet financer une recherche sur une thématique liée à l'Iran et l'urbanisme. Cet argent aurait été au service de plusieurs étudiants ou étudiantes de l'école et aucun problème juridique ne serait ressorti. Ils n'en voulaient pas cependant.

M. DUBOIS-RANDÉ – Avec les démarches que Simon a effectuées auprès de la fondation afin d'essayer de trouver un accord qui n'ont pas abouti, le fait d'être orthogonal par rapport à un certain nombre de points des valeurs universitaires, nous vous proposons de me confier le soin de refuser, ce qui du reste est une demande du ministère.

M. GILBERT – De refuser de recevoir les dons tels qu'ils sont fixés dans le projet de convention.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous attendons donc une réponse positive sur le refus.

M^{me} MENANT – Je lance le premier sondage.

M. PELLET – À cause des risques sur la double négation du vote, précisez clairement qu'il s'agit de dire « oui, nous refusons ».

M. DUBOIS-RANDÉ – Oui, vous disposiez d'ailleurs de la délibération dans le SharePoint.

M. PELLET – J’entends bien, mais c’est pour ceux qui auraient une oreille discrète et qui diraient « non » à la convention.

M. DUBOIS-RANDÉ – En effet, c’est bien « oui, nous refusons ».

M^{me} MENANT – Je lance pour les procurations 1, puis les procurations 2.

M^{me} HMAMOU – Nous avons compté 24 « oui », unanimité.

Le rejet de don de la fondation Saz – bourse école d’urbanisme de Paris (EUP) est approuvé à l’unanimité.

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

4.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l’université

M. DEHAN – Il s’agit d’un point classique. Je n’exprimerai pas de grandes observations, mais soulignerai la convention de subvention obtenue de la part du Crous de l’académie de Créteil à hauteur de 50 000 € pour assurer l’achat d’ordinateurs portables pour les étudiants, ce qui est plutôt une bonne surprise. Rien de particulier n’est à soulever, vous constaterez des éléments très classiques, des éléments dans le cadre de la recherche ainsi que des conventions de financements. Les administrateurs ont peut-être relevé des points ou soulevé des interrogations à la lecture des tableaux. Nous prendrions alors les questions et apporterions des réponses. À mon sens, je ne note rien qui mérite commentaire.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Frédéric. Souhaitez-vous poser des questions? Les 50 000 € du Crous correspondent à un engagement pris lors du confinement en vague 1 qui revient aujourd’hui.

M. PELLET – Je passerai de façon anecdotique sur le soutien à la publication d’un ouvrage intitulé « Abhumanisme, responsabilité sociale et chant de l’univers ». Je trouve très beau de soutenir un pareil titre... Ma question porte sur les 50 000 € du

Crous. Cet argent est consacré à l'achat d'ordinateur. Avons-nous envisagé de l'utiliser pour proposer des clés 4G? J'anticipe quelque peu une question diverse. Certains étudiants auraient un ordinateur suffisant pour fonctionner, mais ont des connexions faibles et n'arrivent pas à suivre parce que la famille a un abonnement limité. Pouvoir leur proposer des clés 4G qui leur permettraient de suivre, en plus des ordinateurs, me semblerait une bonne chose. C'est d'ailleurs un peu attendu par certains d'entre eux.

M. DUBOIS-RANDÉ – Cet argent a déjà été dépensé, il s'agit d'un remboursement d'une certaine manière des dépenses réalisées par l'université lors de la phase de confinement et dans laquelle des clés 4G s'inscrivaient très largement. Nous avons en effet distribué 600 ordinateurs. Des commandes ont été passées de 250 ordinateurs, en incluant les clés 4G. Des ordinateurs ont de plus été demandés par les composantes. Comme vous l'avez noté précédemment, des marges budgétaires existent qui peuvent permettre aux composantes d'acheter des ordinateurs en plus de ce qui est mis par le central, par la région également pour d'autres questions. Nous avons bien les clés 4G.

M. PELLET – Peut-être s'agit-il d'une question d'information. Les étudiants et moi-même avons l'information de la disponibilité des ordinateurs. Or, celle des clés 4G est bien moins passée.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous la diffuserons de nouveau.

M. DEHAN – J'ai envoyé un courriel ce matin aux collègues du CHSCT afin de leur transmettre quelques éléments chiffrés sur ces aspects ainsi que nous nous y étions engagés. Pour les étudiants, 700 clés 4G sont distribuées et utilisées, 650 ordinateurs portables sont distribués, voire redistribués à la suite de retours de prêts. Nous venons de plus de passer une commande supplémentaire de 250 ordinateurs qui devaient être livrés dans moins de quinze jours. Un rappel

pourrait effectivement être réalisé, une communication un peu plus large rediffusée.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci. Souhaitez-vous exprimer d'autres remarques ?

M. BERNARDINO – Pour l'information du conseil d'administration, l'**OFAI (estimé, 02 ; 23 ; 50)** avait été présenté et en particulier le plan de sortie du CFA Sup 2000 qui devait être discuté avec les différentes composantes et présenté en copil, ce qui a été effectué cette semaine. Les composantes et les différents espaces de formation ont largement indiqué leur souhait de vouloir quitter le CFA Sup 2000 pour rejoindre le CFA Upec et ainsi entrer dans le projet mis en œuvre par le CA. À titre d'information, nous demanderons par courtoisie au président d'envoyer un courrier au CFA Sup 2000 pour indiquer les formations qui quitteront le CFA Sup 2000 à la rentrée 2021 pour que le CFA puisse en être avisé très tôt et puisse prendre ses dispositions. Ce point n'est pas soumis à un vote. Notez cependant qu'un nombre important de nos formations n'y seront plus et rejoindront le CFA interne de l'Upec.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous avons terminé l'ordre du jour de ce conseil d'administration. Je vous propose d'aborder les questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M^{me} DE SUREMAIN – L'intérêt de passer un peu de temps sur le BR 2 était de vérifier les documents, ce qui relève bien d'un travail d'élue de conseil d'administration, et de poser des questions et d'identifier les points qui sont encore lacunaires pour savoir avec (*inaudible, 02 ; 25 ; 33*), nous pouvons poser les questions de stratégie. Des marges de manœuvre existent dans l'établissement, dans les composantes. En cette année 2020, qu'en faisons-nous ? De multiples questions pourraient être abordées, une en particulier devrait être soulevée concernant le CFVU, mais pas uniquement, celle de la stratégie de l'établissement dans le domaine de l'hybridation des formations. Je ne me trouve pas dans une nostalgie de BPCA, je m'exprime bien en tant qu'élue de conseil d'administration. Au printemps, une

impulsion et un engagement ont permis de travailler à l'équipement et à la formation pour passer dans un contexte contraint à de l'hybridation des formations, ordinateurs, clés 4G, formations d'enseignants, d'étudiants et de personnel Biatss.

L'impression (*inaudible 02; 26; 30*) à la rentrée. En septembre, nous aurions aimé avoir toute une série de (*inaudible*) d'autant que (...) a été créé l'hiver dernier, nous ne partions pas de rien. (*Inaudible*). Le reconfinement nous conduit à repasser en distanciel pour l'essentiel des cours. Pour le premier semestre, les uns et les autres ont bricolé, se sont formés plus ou moins en direct ou sur le tas. Nous en sommes presque au deuxième semestre. Quelle est la stratégie de l'établissement pour assurer l'équipement des étudiants et continuer? L'équipement des enseignants également puisqu'il ne serait pas invraisemblable de penser à équiper les enseignants, pas tous les ans bien évidemment, et si cela était encore nécessaire les Biatss en matériel, et surtout quel accompagnement pour maîtriser cet enseignement en distanciel, cette hybridation? Le besoin est matériel, bien sûr, les réseaux, les structures, mais il est aussi peut-être essentiel en matière d'accompagnement de formation des enseignants à l'hybridation.

Que mettons-nous en place pour aborder le deuxième semestre moins dans l'urgence que ce qui a caractérisé le premier semestre?

M. DUBOIS-RANDÉ – Je pense que ces questions relèvent plus de la CFVU, je laisse Josette répondre.

M^{me} CADUSSEAU – Bonjour à toutes et à tous. De nombreuses actions ont été menées au deuxième semestre de 2019/2020 et ont repris de l'ampleur ce premier semestre 2020/2021, notamment pour l'équipement des étudiants, des enseignants et des Biatts, comme cela a été indiqué. Frédéric DEHAN ou Guillaume GOURLET pourront certainement apporter des précisions pour le personnel. En ce qui concerne l'accompagnement des enseignants pour assurer ces cours hybrides ou en

distanciel désormais, nous avons reçu une aide considérable assurée par le CIDP, en particulier sous l'impulsion de Magali VERGNE, de Christophe MORIN et de Sébastien LACROIX, d'une part pour développer des dispositifs pour accompagner les enseignants, et d'autre part, pour proposer des formations aux enseignants. Ces formations avaient déjà commencé au deuxième semestre de l'année écoulée et ont été poursuivies et amplifiées au cours de ce premier semestre et vont même jusqu'à apporter des formations personnalisées à des enseignants qui préféreraient avoir une formation plutôt individuelle qu'en groupe.

M^{me} DE SUREMAIN – Merci, Josette, de ces précisions qui relèvent effectivement de la CFVU. Je pose toutefois la question dans le cadre du CA : quels investissements faire pour soutenir les dispositifs qui permettent les classes à distance, dimension financière et budgétaire?

Nous savons que différents dispositifs existent, il ne s'agit pas qu'un dispositif en exclue un autre. Des dispositifs de visioconférences ont leurs avantages et leurs limites, et il y a des dispositifs de classes virtuelles. Développer ces dispositifs de classes virtuelles qui sont insuffisants pour l'instant suppose des investissements. Par ailleurs, il y a besoin de moderniser et de renouveler les plates-formes de type Eprel qui au demeurant est en fin de vie. Quel soutien pour le développement de Moodle?

Un certain nombre d'universités sont passées à Moodle depuis plusieurs années. Du côté de l'Upec, quels sont les investissements consentis pour accélérer ce passage à Moodle et en même temps l'interopérabilité avec des systèmes de visioconférence, que ce soit Classilio ou d'autres? Un investissement en personnel, en prestation externalisée est sans doute à soulever si besoin et en acquisition de certains dispositifs qui permettront d'étendre ou d'assurer la montée en capacité des dispositifs actuels.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je voudrais m’inscrire sur le fait qu’il ne s’agit pas d’une discussion de CA, Marie-Albane. Il s’agit de l’affectation de fonds.

M^{me} DE SUREMAIN – Il s’agit de déterminer ce que l’université est prête à investir.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je maintiens le fait que ce ne soit pas une discussion de CA, mais de CFVU.

M^{me} DE SUREMAIN – La stratégie d’hybridation des formations ne relève pas de l’établissement.

M. DUBOIS-RANDÉ – En tant qu’ancienne BPCA, tu dois savoir de quoi il s’agit. Je peux laisser Frédéric répondre et Simon répondra sur les classes virtuelles où effectivement un grand nombre d’investissements a été réalisé, y compris sur le CIDP.

M^{me} DE SUREMAIN – Les marges de manœuvre financières relèvent du CA.

M. DUBOIS-RANDÉ – Oui, mais l’affectation des fonds ne regarde pas le CA aujourd’hui.

M^{me} DE SUREMAIN – La question est d’avoir des fonds supplémentaires.

M. DEHAN – Je ne comprends pas la question Marie-Albane, car Moodle est opérationnel, il est déployé. La connexion au système d’information pour permettre l’identification automatique a été réglée hier soir entre la DSIP et la CIDP, ce qui devrait être fonctionnel. L’application Zoom, récemment achetée à la demande des composantes, sera automatiquement intégrée à Moodle. Je rejoins Jean-Luc cependant, cette discussion ne relève pas du CA, mais plutôt de la CFVU, des moyens pédagogiques mis à disposition.

M^{me} DE SUREMAIN – Je comprends qu’en tant que direction de l’université, vous refusez d’affecter des moyens supplémentaires à la stratégie d’investissement de l’établissement sur l’hybridation des formations. Il s’agit bien de discuter des

moyens. Le CA est là pour parler de stratégie générale.

M. BERNARDINO – Si la CFVU a un dispositif et qu'elle fait remonter des besoins, nous les examinerons bien évidemment. Mais en l'état actuel, tout ce qui a été demandé a été validé et soutenu financièrement après validation. Il n'existe aucun sujet à ce propos de fait.

M^{me} DE SUREMAIN – Je comprends que l'équipe de direction estime qu'il n'y a pas besoin de donner une impulsion supplémentaire en cette fin d'année ou nous avons des marges de manœuvre pour accélérer le développement de l'hybridation des formations et l'accompagnement.

M. BERNARDINO – L'équipe de direction estime que mettre des moyens qui ne seront pas dépensés parce qu'ils ne seront pas mis en œuvre n'a présentement aucun intérêt et qu'il vaut mieux réfléchir aux moyens à mettre en œuvre sur le prochain exercice budgétaire pour permettre des conduites sur du long terme. En fin d'année, rien n'a été bloqué par rapport aux demandes. Je précise de nouveau que nous faisons le nécessaire pour soutenir ces éléments. Néanmoins, c'est là une discussion de CFVU de moyens pédagogiques. L'hybridation n'est absolument pas une discussion de CA. Aucun débat n'existe puisqu'aucune demande de fonds sollicitée par la CFVU n'a été refusée par la présidente.

M^{me} DE SUREMAIN – J'entends que la CFVU n'a pas fait de demande de fonds. La question que je pose est la suivante : quelle est la stratégie de l'établissement pour relancer de façon plus dynamique qu'actuellement cette question de l'hybridation des formations qui ne renvoie pas uniquement à l'équipement de salle?

M. DUBOIS-RANDÉ – Il n'y a aucune réserve de la direction. Je pense que ton interprétation est totalement erronée. Rien n'est refusé. J'ignore de fait quelle est ta question.

M^{me} DE SUREMAIN – Je la répète : quelle est la stratégie?

M. DUBOIS-RANDÉ – La discussion du CA n'est pas la stratégie.

M^{me} DE SUREMAIN – Si en tant que CA, l'établissement n'a pas de stratégie sur l'hybridation des formations, il y a de quoi nous interroger. Je signale à Amilcar que Moodle n'est pas opérationnel pour tout le monde et que certains collègues sont sur Eprel.

M. BERNARDINO – Je te le redis : la seule discussion était la connexion entre le Moodle et Eprel V2 avec le système d'authentification pour avoir les authentifications automatiques du système d'information de l'Upec. C'était un problème DSI, de connexion du système d'information du système avec la plateforme Moodle. Un premier travail a eu lieu hier soir à 20 heures qui permet à une bonne partie la résolution du problème. Le CIDP et la DSIP sont en train de travailler pour finaliser les connexions que nous espérons totalement opérationnelles dès lundi.

M^{me} DE SUREMAIN – Je posais la question du déploiement de Moodle pour l'ensemble des composantes. Pour l'instant, peu de composantes sont concernées. Ce sont bien les accès à Classilio qui ont notamment été travaillés hier.

M. BERNARDINO – Absolument pas.

M^{me} DE SUREMAIN – Je t'informe que Classilio a été travaillé hier. Classilio a un certain coût. Le développer davantage suppose des orientations stratégiques. L'orientation stratégique qui a une dimension et un volet pédagogique a également un volet financier.

M. BERNARDINO – Il existe également un débat de l'endroit où mettre l'argent. À un moment donné, il faut bien réfléchir aux dépenses. En tant que BPA, je me pose la question de savoir s'il est pertinent de mettre 100 000 €, à l'année, pour avoir 19 classes simultanées sur Classilio, 19 classes de moins de 50 étudiants, soit 19 groupes TD simultanés pour une université de 30 000 étudiants là où nous

payons 40 000 € pour avoir Zoom qui certes ne contient pas toutes les fonctionnalités de Classilio, mais qui sont fonctionnelles uniquement en dessous de moins de 50 étudiants. Autant dire que c'est réservé à un groupe bien dédié.

Nous avons souligné que les composantes avaient toute marge de manœuvre en fin d'année. Nous sommes parfaitement ouverts à ce que les composantes qui souhaitent développer ce type d'utilisation nous fassent remonter le fait qu'elles sont prêtes à financer sur leurs fonds, ce qui correspond à leur pédagogie. Comme tous les projets pédagogiques les années précédentes, nous serons bien évidemment enclins à accepter l'utilisation de fonds pédagogiques par les composantes qui le demandent.

M^{me} DE SUREMAIN – Il ne faut pas t'énerver ainsi, Amilcar. Classilio doit s'instruire. Pour l'instant, cette solution est très chère.

M. DUBOIS-RANDÉ – Ce n'est pas une discussion de CA, Marie-Albane, je suis désolé de te le dire.

M^{me} DE SUREMAIN – Nous parlons d'argent

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est l'article L712-6-1, relis le code. Ce n'est pas l'objet d'une discussion de CA. Josette compte s'exprimer. Je pense que la discussion de CA visant à nous atteler à Classilio ou à Moodle, sur lequel d'ailleurs, il n'y a aucune réserve, ne relève pas d'une discussion de CA.

M^{me} DE SUREMAIN – La continuité de la question est : quelle est la stratégie de l'établissement pour nous mobiliser?

M. DUBOIS-RANDÉ – La stratégie de l'établissement n'a pas à être discutée sur cet objet en CA. Nous pouvons te rappeler les textes.

M^{me} DE SUREMAIN – Le CA est également sur la stratégie de l'établissement sur l'hybridation des formations, par exemple les PIA.

M. GILBERT – Sur le plan des règles de droit, je suis bien d'accord que nous pouvons parler de politique générale de l'établissement au conseil d'administration, et que c'est même sa fonction. À partir du moment où nous rentrons dans des sujets impliquant certains niveaux de détail, d'éléments de continuité, de problématiques, d'expression de besoins, et je pense qu'ici, nous sortons de la logique des questions diverses, l'article L712-6-1 du Code de l'éducation rappelle bien que toutes les questions d'affectation stratégique des fonds liés à la formation relèvent des débats en CFVU. Les propositions de l'équipe politique qui concernent ces éléments de manière singulière ont vocation à être présentés dans le cadre de la CFVU et non pas dans le cadre du conseil d'administration. Pour la bonne sérénité des débats, je pense qu'il ne faut pas se tromper de conseil.

M^{me} DE SUREMAIN – C'est pour cette raison que j'ai demandé dans le fil de la discussion si nous pouvions avoir une réponse sur le volet CA de la question. Je ne me place pas sur le volet pédagogique. Je suis bien sur des questions financières et budgétaires. Il s'agit d'avoir connaissance des compléments de financement ou de la stratégie de financement à venir et qui est à anticiper pour aller plus fortement dans cette direction.

(Inaudible, 02; 40; 30) un appel à projets CIA au mois de juillet sur l'hybridation des formations. Il est à mon sens très dommage que l'Upec n'ait pas présenté de projet engageant l'établissement sur cette question de l'hybridation des formations. Nous sommes bien dans un registre et dans un périmètre qui concernent le CA.

Cette occasion du PIA de juillet sur l'hybridation des formations a été laissée (dossiers pas prêts, pas suffisamment montés etc.). Où en sommes-nous de la réflexion de ce point de vue, du point de vue du CA et *(inaudible)* stratégie générale? Si des précisions peuvent être communiquées sur les aspects budgétaires, tant mieux. Toutefois, en matière de stratégie générale, où en sommes-nous après

cette non-candidature d'un projet général de l'Upec au PIA de juillet sur l'hybridation des formations? D'autres appels à projets auront lieu.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je te rappelle que tu étais contre ce projet. Laisse-moi parler, il est plus simple de me laisser parler que d'interrompre systématiquement. Personne n'a empêché l'université de se présenter à un projet d'hybridation qui a plutôt été contesté en interne, je ne rappellerai pas les éléments, pour lequel d'ailleurs tu étais même plutôt hostile. Dans le plan de relance, un autre projet hybridation apparaîtra sur lequel les équipes du CIDP travaillent très activement. J'espère que nous pourrons largement y participer dans le cadre du plan de relance. Je le soutiens quoi qu'il en soit et ai déjà donné des informations et des consignes en ce sens.

D'autre part, en ce qui concerne les éléments financiers, il n'existe aucune réserve sur le plan de l'accompagnement de l'hybridation. Je pense que Magali elle-même, Sébastien LACROIX et Christophe sont tout à fait en action. Il n'existe pas de réserve financière. Il nous faut les projets, il n'y a aucune raison de ne pas les soutenir, ce qui du reste doit passer par la CFVU. L'affectation des fonds n'a pas de réserve de notre part cependant, surtout en fin d'année. Je préfère que ce soit plutôt du domaine de l'expression de Josette CADUSSEAU.

M^{me} CADUSSEAU – Merci, Jean-Luc. C'est vraiment une question de la CFVU. Je ne pense pas qu'on puisse ici indiquer les orientations de la CFVU sur ces sujets. J'ai indiqué un certain nombre d'actions que nous avons menées à la fin du deuxième semestre et au début de cette année. Les composantes ont également été informées comme quoi elles pouvaient intervenir sur l'équipement des étudiants. Nous n'avons pas remis d'autre argent, justement parce qu'il y avait de l'argent dans les composantes; elles peuvent donc faire toutes les initiatives dont elles ont besoin.

M^{me} DE SUREMAIN – Je vais répondre puisque Jean-Luc évoque les projets du mois de juin. Il y avait deux projets : un premier projet sur lequel j'étais effectivement

dubitative qui concernait l'hybridation des formations en santé, ce qui ne concernait uniquement la santé et me semblait réduit. Pourquoi ne pas y participer, d'accord, d'autant qu'il y avait un très gros consortium.

M. DUBOIS-RANDÉ – Ce n'était pas un projet porté par l'Upec.

M^{me} DE SUREMAIN – C'est ce que je dis. À l'évidence, ce projet ne serait pas porté par l'Upec en dépit de ce qui avait été annoncé. Participons-y d'accord, mais mon regret porte sur le fait qu'un projet plus général de l'Upec n'ait pas été engagé. Lorsqu'il a été engagé, il était trop tard. J'avais déjà démissionné. Ma question porte sur des projets de cette ampleur. Il y a un volet CFVU que je ne tiens pas du tout à aborder ici dans ce cadre. Un projet relève du CA dans le cadre de la stratégie générale de l'établissement et ma question porte sur ce point.

(Inaudible 02; 44; 40) aujourd'hui ou un point à l'ordre du jour d'un prochain CA *(inaudible)* devrait embarquer tout l'établissement.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je maintiens une fois de plus que ce n'est pas un objet du CA. Marie-Albane, tu t'éloignes totalement, tu es totalement hors sujet. C'est une polémique personnelle, je suis désolé, un monodialogue s'installe et concerne la CFVU. Si tu as des éléments à faire remonter, fais-les remonter à la CFVU je maintiens que tu es totalement hors sujet. C'est de la polémique. Je ne suis pas d'accord pour embarquer un CA avec des administrateurs sur un sujet technique qui relève de la compétence de la CFVU.

M^{me} DE SUREMAIN – Je ne me place pas sur les aspects techniques. Il n'y a aucune polémique ni aspect personnel dans cette question. C'est une question de stratégie de l'établissement.

M. DUBOIS-RANDÉ – La stratégie de l'établissement ne se discute pas ici. Il faudrait l'inscrire à l'ordre du jour. En questions diverses, ce point me paraît totalement hors sujet d'autant plus concernant les sujets d'hybridation qui relève de la CFVU et qui

n'ont rien à faire dans un CA.

M^{me} DE SUREMAIN – Je note que l'équipe de direction considère que l'hybridation des formations ne relève pas de la stratégie générale de l'établissement.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je note que tu es hors sujet aujourd'hui.

M. PELLET – J'avais d'autres questions diverses, mais sur ce sujet, je tenais à souligner que j'entendais bien l'argument selon lequel l'affectation des fonds d'ordre pédagogique relève de la CFVU. Mais il existe peut-être un moyen de prendre les choses autrement pour faire baisser la tension. Dans le cadre du CA, les questions diverses peuvent aussi être l'occasion de quelques propositions soumises à l'équipe pour travailler sur une question. En l'occurrence, il est certain que la question de l'accompagnement des collègues à qui on demande de faire cours à distance est une question qui se pose pour beaucoup de collègues eux-mêmes. Je donnerai un exemple : les plates-formes que nous utilisons conseillent l'utilisation de casques.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je suis totalement d'accord avec toi. Nous sommes d'accord pour saisir des éléments qui nous permettent d'avancer, mais ce n'est pas l'objet d'une discussion de CA. Je suis parfaitement d'accord pour en discuter dans un autre cadre avec des propositions ; il n'y a aucune réserve là-dessus.

M. PELLET – C'est bien ce que je veux dire : entendre qu'il y a un vrai sujet et que des propositions seront à faire dans ce cadre.

M. DUBOIS-RANDÉ – Tu penses que l'équipe ne connaît pas le sujet.

M. PELLET – Oui, d'accord, et qu'un retour puisse ensuite être effectué en CA sous forme de propositions ou à travers le budget.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je suis d'accord, mais c'est une intervention qui passe par des remontées de l'ensemble des acteurs. Nous sommes très en questionnement et en

éveil sur ces questions d'hybridation sur lesquelles il y a une polémique qui, à mon avis, est hors sujet. Il y a une CFVU ainsi que des voies d'expression qui permettent de caler des projets sur lesquels le CA s'exprimera parce que la stratégie relève de la CFVU sur ces points. Nous aurons l'occasion ensuite de pouvoir financer. Il n'y a aucune réserve sur (*inaudible, 03; 48; 40*) par la CFVU.

M. PELLET – Oui, il faut toutefois avoir conscience que chez les collègues, par exemple, la question de l'utilisation des abonnements personnels à internet dans le cadre d'un usage professionnel intensif se pose également et est remontée aux syndicats. Ce sont de vrais problèmes.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je suis d'accord sur ce point.

M. PELLET – Puis-je passer à d'autres questions?

M. DUBOIS-RANDÉ – Oui.

M. PELLET – Je ferai tout d'abord remonter une remarque de la part de collègues au sujet de la minute de silence organisée avant la pause pédagogique en mémoire de Samuel PATY à la suite de son assassinat. Je n'étais pas présent; j'avais demandé à mes étudiants s'ils préféreraient faire la minute de silence en classe ou descendre. Ils avaient voté pour rester en classe parce que nous étions effectivement en train de parler de cette question. Je dois toutefois transmettre les remarques de nombre de mes collègues qui sont descendus en pensant assister à un hommage. Le président et le VP-CA n'étaient pas présents, ce qui peut certes arriver, il y a alors une délégation. Le problème est que les personnes ont non seulement été surprises, et on me l'a rapporté de la sorte, mais également choquées par le fait qu'il n'y ait eu aucune prise de parole par les VP présents sur l'estrade, si ce n'est pour annoncer la minute de silence. Or, les personnes attendaient vraiment une prise de parole. Le président n'est pas là, mais...

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est assez insolent pour Josette CADUSSEAU qui s'est

exprimée au nom de la présidence.

M. PELLET – Je n'accuse personne. La minute de silence a été annoncée, on attendait cependant une prise de parole sur le contenu, qui n'a pas eu lieu. Je transmets le vécu des personnes. Ce n'est insultant pour personne. Il aurait peut-être suffi de demander à quelqu'un de travailler un peu sur cette question puisque le président était absent. Les personnels ont été choqués. On pouvait attendre des paroles et pas seulement un silence.

M. DUBOIS-RANDÉ – J'ai pris la parole sur un communiqué.

M. PELLET – Oui. Ce n'est pas une polémique, je transmets un vécu.

M. DUBOIS-RANDÉ – Sur proposition générale, du fait du confinement, la minute de silence devait être réalisée dans les classes. Nous avons considéré que faire une minute de silence dans son bureau était un peu hors propos par rapport à l'événement.

M. PELLET – C'était très bien.

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est ainsi que nous avons fait cela. Trois VP se trouvaient sur la dalle, j'étais au ministère pour ma part. Il n'y a pas eu d'annonce particulière en effet. Ce fut assez porté par Josette qui était toute légitime pour porter la voix de la présidence. Il n'y avait pas que Josette d'ailleurs, plusieurs VP étaient présents. Nous n'avons donc pas fait un événement plus important, il s'agissait d'un partage d'un grand moment de tristesse pour l'ensemble de la communauté.

M. PELLET – Raison de plus pour prévoir quelques paroles pour les VP qui étaient présents.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je pense que c'est très déplacé pour Josette qui s'est exprimée. Josette, si tu veux intervenir sur ce sujet.

M^{me} CADUSSEAU – Je ne veux pas revenir sur la façon dont cela s'est réalisé. Nous

avons convenu d'annoncer cet hommage. Il n'était pas question d'animer un débat sur le sujet et encore moins de commenter les commentaires qui ont pu être exprimés sur ce sujet. C'était donc une minute de silence.

M. PELLET – Je ne parle pas de débat, mais d'une prise de parole forte de l'université. Je ne te mets pas en cause, Josette. Je pense que l'équipe dans son ensemble devait être un peu plus présente sous la forme de mots. Je sais bien qu'un communiqué a été réalisé, ce qui est très bien. Deux cents personnes environ attendaient une prise de parole et ont été déçues. Je transmets un vœu.

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est une transmission, merci Éric. J'entends que tu n'étais pas présent non plus d'ailleurs. Je note ce que tu dis. Joëlle, je n'ai pas répondu.

M. PELLET – Je n'avais pas terminé, je reviendrai.

M. DUBOIS-RANDÉ – Frédéric, si tu veux répondre à la question posée par Joëlle sur les moyens d'équipement, sur les Biatss. De nombreuses conduites sont lancées à ce propos.

M. DEHAN – Je n'ai pas vu la question, je suis en train de regarder les messages sur la discussion publique. La question porte donc sur l'équipement du personnel Biatss pendant la période de confinement.

M^{me} FAURE-DUNABEITIA – Oui, la question est d'avoir un point pour savoir où nous en sommes, car je ne suis pas persuadée que l'équipement soit le même partout selon les composantes. D'autre part, une question portait sur les périphériques, les conditions, le casque, éventuellement des écrans supplémentaires quand les collègues travaillent sur des tableaux avec des chiffres, je pense au service financier. Vous savez que c'est extrêmement difficile. Je dirais que c'est le confort en télétravail. Je pense que les collègues ne sont pas là pour acheter leur matériel personnel dans le cadre du télétravail.

Pour le moment, rien n'est précisé au niveau des déductions fiscales à ce niveau. De plus, le volet ergonomique ressortait également. Je pensais plutôt à des collègues empêchés qui sont soit en situation de handicap, soit malades en sachant que nous étions déjà intervenus (*inaudible 02; 56; 23*) pour demander que la dotation du matériel informatique pour les Biatss soit réalisée en central et non en composante. Il nous semble important que ce parc soit géré en central et que nous trouvions une solution, ce qui est peut-être une réflexion sur le budget, la dotation composante. Tous les membres du personnel seraient ainsi dans la même situation quelle que soit la composante.

M. DEHAN – Quelques éléments de réponse, il n'y en aura pas pour tout. Dans tous les cas, concernant la distribution d'ordinateurs portables, quelques éléments chiffrés que j'ai d'ailleurs communiqués pour les étudiants au CHSCT : entre l'avant confinement, pour parler de la période du premier, et le premier confinement, environ 520 ordinateurs ont été distribués. Actuellement, 100 ordinateurs sont encore en stock à la DSI et peuvent être distribués au fur et à mesure et à la demande. Par ailleurs, la DSI peut également mettre à disposition des galets 4G dès lors que certains collègues auraient des difficultés d'accès au réseau Wi-Fi.

Pour toute personne qui serait en situation de vulnérabilité ou d'empêchement, comme vous l'évoquiez, quoi qu'il arrive, les situations ont clairement été identifiées par la médecine de prévention. Il y a tout à fait moyen de mettre à disposition et de prendre en charge des équipements plus particuliers.

Je ne me prononcerai pas par ailleurs, cette question relevant d'une politique budgétaire au sens strict, sur l'allocation des crédits entre le niveau central et les composantes. Or, le discours tenu jusqu'à présent et *de facto* le niveau central de l'université a beaucoup pris en charge en allocation et distribution d'ordinateurs. Amilcar pourra peut-être compléter; les composantes peuvent évidemment prendre

le relais sur les crédits dont elles disposent pour venir compléter l'équipement si cela était nécessaire. La structuration budgétaire de l'Upec à ce jour ne permet pas au niveau central de l'université de faire face à l'intégralité des besoins.

M. BERNARDINO – Aussi bien du côté des étudiants que du côté administratif, un certain nombre de composantes a préféré faire les achats de matériel informatique pour accélérer la procédure et le déploiement auprès des agents administratifs également. La question de la mise en place du VPN se pose par ailleurs lorsque les outils numériques sont nécessaires pour le télétravail, ce qui implique un passage par la DSI. À ma connaissance, il a été demandé de répondre systématiquement positivement à toutes les demandes remontées par les agents administratifs sous réserve bien évidemment que ce soit possible. Ni moi ni Frédéric n'avons toutefois été sollicités par la DSI pour un achat complémentaire d'ordinateurs pour les agents administratifs en tout cas. Ce sont de petits équipements. Je ne verrai aucun inconvénient en particulier à ce que des casques puissent être achetés pour des visioconférences afin que les agents soient dans des conditions optimales pour y assister.

M^{me} FAURE-DUNABEITIA – Pour le prochain budget, pour parler du fond, soulignons que le personnel est affecté à l'établissement et ne l'est pas à une composante. Le président a bien signé d'ailleurs les attestations de déplacement. Dans les années à venir, nous serons de plus en plus en télétravail. Il s'agirait d'avoir une vraie réflexion de fond sur un équipement qui est garanti par l'établissement pour tout le personnel au même titre que les (*incompris, 03; 01; 17*), repenser le mode de financement, mais également le mode de gestion d'un parc informatique qui devient très important pour l'établissement et qui demande de mettre en place des systèmes de sécurité.

Nous évoquerons prochainement le projet de budget 2021. C'est un peu de la sorte

que la fonction est en train de penser les systèmes d'information. Finalement, le numérique fait partie du métier des fonctionnaires. Nous devons veiller à une équité quel que soit le lieu de travail de l'agent.

Pour terminer, j'ajouterai une autre question par rapport à ce que nous avons demandé à plusieurs reprises : avez-vous identifié les lieux dans les différents sites pour faire du travail à distance? Pouvons-nous avoir une carte des salles pour les collègues qui ne souhaiteraient pas venir à l'Upec, ou à leur lieu de travail habituel, mais qui pourraient se rendre dans un lieu de travail plus à proximité afin d'accéder à des espaces de travail collaboratif?

M. DEHAN – À ce stade, nous sommes en train de chercher et d'explorer des pistes ; nous n'avons pas encore concrètement abouti. En revanche, et Amilcar pourra confirmer, notamment à l'IUT sur le site de Fontainebleau, il me semble que certains collègues ont déjà pu être accueillis pour venir travailler sur site.

Pour les autres campus, nous sommes en train de chercher, notamment le campus centre, et n'avons pas encore abouti. Hormis des exemples sur le site de Fontainebleau, ce sont les seuls que j'ai à l'esprit.

M^{me} FAURE-DUNABEITIA – Il faut communiquer ces possibilités à l'ensemble du personnel. Ce ne peut pas être uniquement du B to B.

M. DEHAN – Je suis en train d'expliquer que nous sommes en train d'identifier des lieux avec le matériel adéquat. Dès lors que les lieux le seront, bien évidemment nous communiquerons. Je mettais en lumière le seul exemple que je connaissais. Nous sommes en train de chercher, notamment sur le campus centre, ce n'est pas simple cependant.

M^{me} FAURE-DUNABEITIA – Des campus, tels que Torcy, peuvent également être identifiés. La Seine-et-Marne est grande.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous sommes bien conscients de ces éléments.

M. BERNARDINO – Ce qui fait partie du groupe de travail que nous avons évoqué.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous allons mettre en place ces tiers lieux, ces lieux dédiés. Aucune discussion n'est à souligner sur ce point.

Coupure micro de 03; 05; 05 à 03; 05; 39

M. PELLET – La semaine dernière, le Sénat a voté la Loi de Programmation de la Recherche, qui a suscité un mouvement de protestation de grande ampleur dans toute l'université française depuis le début de l'année. Les sénateurs de la majorité ont encore alourdi la barque en ajoutant à cette loi contestée deux amendements lourds de conséquences. Des dizaines de sociétés savantes et la quasi-totalité des syndicats ont protesté contre ces amendements. Le premier acte la suppression de la qualification par le CNU, c'est une modification en profondeur du fonctionnement de l'université, qui va à l'encontre de ce que la ministre avait déclaré aux syndicats. L'autre amendement modifie la définition de la notion de liberté universitaire, ce que l'on appelle les libertés académiques, en la soumettant au « respect des valeurs républicaines », ce qui revient à introduire un droit de contrôle politique sur les paroles et les écrits des universitaires. Sur ces questions qui engagent véritablement les valeurs de l'université, dont nous avons déjà parlé, pour une université engagée puisque c'est l'affichage de l'Upec, il me semble qu'une prise de position du CA de l'UPEC sur ces deux amendements, avec toutes les sociétés savantes et les syndicats qui ont protesté, serait bienvenue. J'aurais deux textes de motion à proposer sur chacun de ces amendements pour ne pas les confondre dans un même texte.

J'ai effectué une pré-rédaction de ces motions ; je peux les intégrer au fil de conversation, si vous en êtes d'accord.

Je lis la première motion pour la CNU.

« Le CA de l'Upec réuni le vendredi 6 novembre 2020 dénonce l'adoption par le Sénat dans la nuit du 28 au 29 octobre d'un amendement et d'un sous-amendement numéros 147 et 150 à la LPR supprimant l'exigence de qualification par le CNU des candidats au poste de PU et de MCF.

Cet amendement et ce sous-amendement introduits subrepticement dans la loi en dépit des engagements pris par la ministre sur la question [il y a un raté] ouvrent la porte à une gestion uniquement locale avec tous les risques de clientélisme qu'elle contient des enseignants chercheurs et à la suppression de leur statut de fonctionnaire ».

Je dois apporter une modification, il y a un reliquat d'une première formulation.

« Le CA de l'Upec rappelle son attachement au principe d'une évaluation des universitaires par leurs pairs au niveau national, garants de leur statut de fonctionnaire et seule garantie objective quant à la qualité scientifique de leurs travaux. Ils demandent aux sénateurs de rétablir l'article L952-6 du Code de l'éducation et de maintenir la procédure de qualification. »

M. GILBERT – Nous sommes pleinement d'accord.

M. DUBOIS-RANDÉ – Moyennant les corrections.

M. PELLET – Oui, je dois reformuler. Il y a un raté dans la phrase. Puis-je proposer la deuxième motion ou votons-nous d'abord la première?

M. GILBERT – Si le président est d'accord, nous pouvons la faire voter, tu modifieras ensuite la phrase pour ne pas avoir l'obligation de la changer en direct. Nous sommes complètement d'accord. Il est vrai que cette mesure proposée par le Sénat qui n'est pas complètement étonnante, car le candidat Macron avait annoncé qu'il était pour supprimer le CNU, met en danger les garanties de notre profession. Un autre point est très grave : la question des libertés académiques à travers la

référence aux valeurs de la République. Si demain, dans mon cours de droit public, j'explique qu'alors même qu'il est dit que la République est sociale, qu'il y a une mise en œuvre d'inspiration néolibérale contraire à la dimension sociale de la République et que le gouvernement ne respecte pas la Constitution, je risque de me faire menacer parce que j'aurais exprimé une option contraire à ce que je considère comme étant la République dans le texte. L'État risque d'expliquer à chacun d'entre nous ce qu'est la République, nous arriverions à avoir une liberté d'expression dans le cadre de notre enseignement académique qui n'explique plus, ce qui est extrêmement dangereux.

M. PELLET – Je suis entièrement d'accord avec toi, c'est ce que j'allais dire pour justifier la deuxième motion. Je lis la proposition de la deuxième motion.

M. ZIDI – La dernière phrase de la première motion est une demande aux sénateurs et aux députés. J'ai cru comprendre que la commission mixte se réunissait mardi.

M. PELLET – L'amendement a été fait, c'est donc aux sénateurs.

M. GILBERT – C'est la commission mixte. Il faut faire référence au Parlement.

M. PELLET – Il convient donc de remplacer « aux sénateurs » par « au Parlement ».

M. GILBERT – Le débat a eu lieu à l'Assemblée nationale, c'est parti au Sénat, qui a le droit de proposer de nouvelles choses qui devront de nouveau être acceptées par l'Assemblée nationale.

M. PELLET – D'accord. Je vous proposerai la version finale ensuite.

Je lis la deuxième motion.

« Le CA du vendredi 6 novembre 2020 dénonce l'adoption par le Sénat le 28 octobre de l'amendement 234 à la LPR attentatoire aux libertés académiques. Cet amendement qui consiste à conditionner l'exercice des libertés universitaires au respect des "valeurs de la République" introduit la possibilité d'un contrôle politique

contraire à la notion même de liberté académique. Il rappelle que les universitaires, comme tous les citoyens, sont soumis aux lois de la République et à l'institution judiciaire seule apte à juger de la légalité de leurs actes et de leurs propos.

En conséquence, la CA de l'Upec demande aux sénateurs [idem, au Parlement] de rétablir l'article L952-2 du Code de l'éducation qui consacre la pleine indépendance et l'entière liberté d'expression des universitaires. »

M. GILBERT – C'est très bien.

M. DUBOIS-RANDÉ – Tu peux mettre les deux au vote en même temps.

M. GILBERT – Merci d'avoir proposé ces deux motions.

M. PELLET – Merci de les accepter.

M. THEVENET – Dans la motion 1, concernant le clientélisme local, le mot « risque » me gêne un peu, ce qui jette un peu la suspicion sur une gestion locale. Critiquer la gestion locale, d'accord, mais pas en mettant « qui risque de générer du clientélisme ».

M. PELLET – Il n'y a aucune critique d'une gestion locale en particulier. C'est l'argument le plus largement partagé pour justifier le maintien d'une gestion à l'échelon national : il s'agit d'éviter, je ne l'ai pas mis, « l'arbitraire » local.

M. GILBERT – Je comprends ton inquiétude, Laurent, mais à mon avis, c'est aussi une motion un peu politique. Éric propose de réemployer un argument très utilisé que tout le monde comprend bien.

M. THEVENET – D'accord, j'aurais toutefois mis « inéquitable » plutôt que clientélisme qui est un peu fort.

M. PELLET – Qui a un sens précis.

M. THEVENET – Oui, mais qui jette un peu la suspicion, ce qui me gêne un peu.

M. DUBOIS-RANDÉ – Éric, tu peux peut-être proposer les deux termes, en mettant ce qui est proposé par Laurent « voire clientélisme » pour avoir les deux éléments.

M. PELLET – Je précise que parler des risques de clientélisme n'est pas de dire que c'est obligatoirement clientéliste. C'est un peu comme dire pour prévenir les risques de vol, ce qui ne veut pas dire qu'il y a vol.

M. THEVENET – OK.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je précise que parler des risques de clientélisme n'est pas de dire que c'est obligatoirement clientéliste. C'est un peu comme dire qu'on veut prévenir les risques de vol, cela ne veut pas dire qu'il y a vol.

M. PELLET – Oui, tout à fait.

M. DUBOIS-RANDÉ – Pouvez-vous lancer les votes?

M^{me} HMAMOU – Nous lançons les votes pour les deux motions.

M^{me} MENANT – Nous procédons de la même manière avec trois votes à chaque fois.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Éric, nous sommes pleinement dans l'objet du CA puisqu'il s'agit d'une campagne d'emplois et donc de recrutement. Je te remercie pour la communauté. Souhaitez-vous poser d'autres questions? Nous pouvons relire le texte.

M. PELLET – Je peux le relire si vous voulez.

M. DUBOIS-RANDÉ – Relis-le, Éric.

M. PELLET – Je viens de repérer une faute d'orthographe. J'avais juste mis « introduisent » au lieu de « introduit ».

« Le CA de l'Upec réuni le vendredi 6 novembre 2020 dénonce l'adoption par le Sénat dans la nuit du 28 au 29 octobre 2020 d'un amendement et d'un sous-amendement numéros 147 et 150 à la LPR supprimant l'exigence de qualification

par le CNU des candidats au poste de PU et de MCF.

Cet amendement et ce sous-amendement introduits subrepticement dans la loi, en dépit des engagements pris par la ministre sur la question, ouvrent la porte à une gestion uniquement locale avec tous les risques de clientélisme qu'elle contient des enseignants chercheurs et à la suppression de leur statut de fonctionnaire ».

Le CA de l'Upec rappelle son attachement aux principes d'une évaluation des universitaires par leurs pairs au niveau national, garants de leur statut de fonctionnaire et seule garantie objective quant à la qualité scientifique de leurs travaux. Ils demandent à la commission mixte du Parlement de rétablir l'article L952-6 du Code de l'éducation et de maintenir la procédure de qualification. »

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est parfait, merci, Éric.

M. PELLET – J'ai apporté la même modification sur l'autre « commission mixte du Parlement ».

M. DUBOIS-RANDÉ – Tu nous envoies les textes corrigés. Souhaitez-vous poser d'autres questions? Je vous propose de clore ce conseil d'administration en vous souhaitant une très belle journée et un très bon week-end.

La séance est levée à 12 h 49.